



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 FEVRIER 2015

**Aujourd'hui, trois février deux mille quinze, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Maire.**

**Etaient présents** : M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. SIMON Michel, Mme LOOCK Martine, M. MUNTE Serge, M. BOUILLAGUET Vincent, M. COLIN Henri, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, Mme BONNET Catherine, M. TULET André, Mme LAGARDE Geneviève, Mme BESSOU Evelyne, Mme LASFARGUES Geneviève, Mme MARTY Lucienne, M. DELPECH Bernard, Mme CHANUT-STOEFFLER Sylvie, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY-ZUILI Sabine, Mme LENEVEU Hélène, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. GUIRAL Lionel, M. SINDOU Géraud, , M. ROUET Thibaut, Mme BOUIX Catherine, M. SENNAC Pierre-Louis, M. HUREAUX Roland, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle.

**Etaient excusés** : Mme CHABERT Fabienne (arrivée à 19h10), M. COUPY Daniel (procuration M. SIMON), Mme SOLER Stéphanie, M. DEBUISSON Guy.

**Présents : 31                      Excusés : 4                      Procuration(s) : 1**

**Secrétaire de séance : Pierre-Louis SENNAC**

### PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2014**

**Décisions du Maire, prises dans le cadre de la délégation générale donnée par le Conseil municipal.**

Il n'y a pas de vote sur ce point.

#### **Le Maire :**

Quelques délibérations ont été modifiées, elles sont sur table. La délibération n°3 ouverture anticipée de crédits 2015 et ligne équipement urbain et matériel centres sociaux ont été modifiées sur la délibération n°7, il s'agit de la convention d'objectifs RERTR pour l'année 2015 relative à la gestion de l'approvisionnement de l'épicerie sociale et solidaire. Vous trouverez sur table la convention qui est relative à ce projet. Délibération n°13 concernant l'opération du CHAI, tout particulièrement l'enquête publique relative au déclassement du parking de l'Eldorado. Je précise que le Commissaire Enquêteur en date du 29 janvier 2015 a émis un avis favorable.

Délibération n°18, la création d'un groupement de commandes fournitures d'outillage. L'autorisation du lancement de la procédure et signature des marchés, donc l'intitulé des lots 6 et 8 a été complété. Enfin, sur la délibération n°19 qui a pour objet la création d'un groupement de commandes achats mobilier de bureau, l'autorisation du lancement de la procédure et signature de marchés, le tableau a été modifié. En effet il faut lire estimation Ville de Cahors 3 110 € et montant minimum 1 250 €, pas de difficulté à ce qu'on puisse les étudier avec ces nouvelles versions.

Est-ce qu'il y a des remarques concernant les décisions que j'ai pu prendre dans le cadre de ma délégation générale ? Il n'y a pas de question particulière donc nous allons passer à la première délibération qui est relative au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

#### **Madame DUPLESSIS :**

Je voulais juste très rapidement rendre un hommage aux familles des victimes des attentats de janvier, à la grande famille de Charlie Hebdo ; je pense que tous ici nous avons été bouleversés, perturbés, interdits par la violence de ce qui s'est passé ; nous souhaitons, nous, radicaux, parler un petit peu de cela très brièvement en disant que le fanatisme peut tuer des hommes mais il ne tuera ni la liberté de penser, ni la liberté de la presse, ni la liberté d'expression dans notre pays ; que nos valeurs d'humanité, de laïcité qui sont pour nous les bases de la cohésion nationale et républicaine, doivent être défendues coûte que coûte et que nous avons été sensibles à l'élan de solidarité nationale et internationale car derrière les religions, les nationalités, il y a des hommes. Voilà, ce sera tout.

#### **Madame BESSOU :**

L'insécurité, c'est un problème réel. Pour faire suite aux propos d'Elise DUPLESSIS, je souhaite vous faire part de la proposition des radicaux de gauche quant à la sécurité des Cadurciens. Les dramatiques événements que nous venons de vivre ont montré que notre pays était la cible des terroristes. L'unité nationale a répondu à ces attaques, c'est un grand réconfort. Mais le sentiment d'insécurité existe fortement dans l'inconscient de la population Française. C'est l'occasion de réfléchir au problème dans ce domaine de notre ville. Pour avoir une vie sociale apaisée il faut améliorer la sécurité au quotidien, même à Cahors. On se plaint d'un manque de sécurité. Certains lieux de la ville par exemple, la place derrière le Théâtre, la place des Républicains Espagnols, certains lieux dans les Badernes sont occupés par des SDF qui haranguent les passants, les agressent pour quelques pièces, occupent les lieux avec des chiens. Les bagarres sont nombreuses et le bruit constant. Les passants ont peur. Cette situation irrite fortement la population. Nous avons proposé dans notre programme municipal, la mise en place de vidéo protection avec un partenariat coordonné entre les élus, la police municipale, la police d'Etat ; c'est un bon outil de prévention pour lutter contre la délinquance, gérer les flux et la sécurité dans les lieux publics, faciliter l'élucidation des méfaits. Certes, nous avons engagé un responsable de la police municipale, cela va dans le bon sens mais je crois donc Monsieur Le Maire, que c'est le moment de mettre en place petit à petit ce système de vidéo protection dans les lieux bien définis. Cela est un souhait des cadurciens. Je vous remercie.

#### **Monsieur Le Maire :**

Bien merci. S'agissant de la première intervention, évidemment que nous partageons pour notre part ce qui a pu être dit. Quant à la seconde, nous aurons l'occasion d'en débattre et je vous renvoie à nos engagements de campagne.

## **FINANCES**

**Arrivée de Mme Fabienne CHABERT à 19h10.**

**Présents : 32**

**Excusés : 3**

**Procuration(s) : 1**

### **Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes**

#### **Vincent BOUILLAGUET :**

La Chambre Régionale des Comptes de Midi-Pyrénées vient d'effectuer le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Cahors au titre des exercices 2009 (jusqu'en 2012 en réalité) et suivants.

Le contrôle a porté essentiellement sur :

- La situation financière,
- La gestion des ressources humaines,
- La gestion des services de l'eau et de l'assainissement.

Lors de la séance du 2 octobre 2014, la juridiction a arrêté les observations définitives de sa vérification, définitive pourquoi ? Parce qu'il y avait forcément des allers-retours entre la Chambre et la Collectivité. Conformément à l'article L.243-5 du Code des juridictions financières, la réponse écrite de l'ordonnateur du 18 décembre est jointe au présent rapport, je vous en parlerai tout à l'heure.

Ici c'est une obligation règlementaire de faire la lecture de la totalité de la note de synthèse de la Chambre Régionale des Comptes.

#### **Le Maire :**

#### **Lecture de la totalité de la note de synthèse de la Chambre Régionale des Comptes.**

Comme le veut la tradition, si vous le voulez bien Monsieur l'Adjoint, je vais vous lire cette synthèse et vous pourrez naturellement reprendre la parole en suivant.

### **SYNTHESE DES OBSERVATIONS DEFINITIVES COMMUNE DE CAHORS**

La Ville de Cahors, Chef-lieu du département du Lot, a une population stable depuis une décennie, à hauteur de 20 000 habitants.

Elle appartient à la Communauté d'agglomération du Grand Cahors qui regroupe 32 communes.

Elle dispose en 2012 d'un budget total (dépenses de fonctionnement et investissement) de 45,8 M€ et emploie près de 390 agents.

#### **1. Situation financière**

La Situation financière, sur la période 2009-2012, se caractérise par une croissance des dépenses de fonctionnement (charges de personnel et générales), malgré des transferts de compétences à l'intercommunalité et des mutualisations de postes. Par ailleurs, la charge des centres sociaux a impacté le budget principal de la Ville à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Les recettes fonctionnement proviennent, en 2012, à hauteur de 60,7 %, des recettes fiscales. La pression fiscale reste élevée malgré des taux de fiscalité qui n'ont pas été majorés depuis 2008.

La capacité d'autofinancement nette devient négative à compter de 2012 en raison essentiellement du niveau élevé du remboursement du capital de la dette, mais se rétablit en 2013.

Cependant, la collectivité maintient un niveau de financement propre disponible de 2,8 M€ à 3,6 M€ grâce aux subventions et au FCTVA, ce qui lui permet de financer ses dépenses d'équipement à hauteur de 50 %. La mobilisation d'emprunts d'un montant supérieur au besoin de financement, a généré un fonds de roulement important.

L'endettement (38,6 M€ en 2012), par habitant (1 832 €), est supérieur de 73 % à la moyenne de la strate en 2012. La collectivité doit ainsi limiter à l'avenir le recours à l'emprunt, ce qu'elle a commencé à effectuer en 2013 à la suite de l'observation de la Chambre.

## **2. Gestion des ressources humaines**

En matière de gestion des ressources humaines, la Chambre invite la commune à se conformer à la réglementation applicable en matière de congés annuels pour atteindre la durée légale de travail de 1 607 heures par an et à mettre en place des outils plus performants visant à réduire l'absentéisme.

S'agissant des téléphones mobiles professionnels attribués aux agents, leurs conditions d'octroi et d'utilisation devront être mieux définies.

## **3. Gestion des services de l'eau et de l'assainissement**

La Ville de Cahors dispose de deux budgets annexes distincts, l'un pour l'eau, l'autre pour l'assainissement. Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) relève quant à lui de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

### *Maître juridique et technique du service*

Constituée en un simple budget annexe du budget principal de la Commune, la régie représente un régime juridique inapproprié. En application de l'article L.2221-4 du CGCT, elle devrait en effet être dotée, à tout le moins, de l'autonomie financière. Aussi, la commune aurait-elle dû créer, par délibération du Conseil municipal, des statuts, un Conseil d'exploitation, et nommer, par arrêté du maire, un directeur de la régie.

La maîtrise technique des réseaux d'eau et d'assainissement sera complète lorsque la collectivité aura connaissance des schémas directeurs, en 2014 pour l'eau et en 2015 pour l'assainissement.

### *Analyse de la performance du service et ses conséquences*

Les indicateurs de performance du service, obligatoires depuis 2008, sont globalement bien renseignés. Les résultats de certains d'entre eux ont notamment conduit la collectivité à élaborer les schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement.

La protection de la ressource en eau potable qui provient d'une fontaine de type Vauclusien, est achevée dans sa phase technique. L'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique devrait être délivré fin 2014.

Concernant les moyens humains, le service se caractérise, entre 2009 et 2012, par une diminution des dépenses de personnel et une augmentation du nombre d'abonnés ainsi que

des produits d'exploitation. En revanche, au cours de la même période, il est constaté un fort absentéisme pour maladie ordinaire.

La tarification de l'eau et de l'assainissement ne comporte plus, depuis 2008, une partie fixe mais seulement une partie proportionnelle. Le taux des impayés qui avait atteint 3,46 % en 2010 est en diminution sensible en 2013.

Quant à l'équilibre financier du service, si le budget de l'eau est équilibré sur la période, la dégradation des indicateurs de performance « rendement du réseau de distribution » et « indice linéaire de pertes du réseau » laissent à penser, dans l'attente des conclusions du futur schéma directeur, que les investissements réalisés semblent avoir été insuffisants.

Le budget de l'assainissement présente quant à lui, une situation tendue sur la période 2010-2012. Néanmoins, sous réserve des conclusions du schéma directeur prévu pour 2015, la collectivité indique que les principaux investissements ont été réalisés.

#### *La politique tarifaire*

La dégradation des indicateurs de performance du service de l'eau et le ralentissement des investissements en matière d'assainissement posent la question de la ressource financière des deux budgets et donc du niveau de fixation du prix du service.

Ainsi, pour l'eau, la chambre constate qu'en 2012 le prix du m<sup>3</sup> d'eau à Cahors (1,71 € TTC) est inférieur à celui de deux villes de la même strate démographique (20 000 à 50 000 habitants) et géographiquement voisines (Auch et Montauban dont le prix de m<sup>3</sup> d'eau s'établit respectivement à 1,85 € TTC et 1,75 € TTC).

La ville de Cahors a baissé le prix de l'eau en 2008 se privant ainsi d'une recette évaluée à 0,729 M€ sur quatre années.

Concernant l'assainissement, le tarif est supérieur à Cahors (2,34 € TTC) par rapport à celui d'Auch (1,90) et de Montauban (1,82). La durée d'extinction de la dette s'améliore entre 2011 (20,7 années) et 2012 (13,6 années).

La collectivité, en cas d'investissements importants à réaliser, pourrait ainsi être confrontée à une difficulté d'équilibre de ses comptes si elle ne procède pas, comme elle envisagerait de le faire, à une actualisation des tarifs.

#### **4. Recommandations**

Au terme de son contrôle, la Chambre formule les deux recommandations suivantes :

1. respecter la réglementation en vigueur sur la durée légale annuelle du temps de travail fixée à 1 607 heures par agent ;
2. redéfinir le « pacte de solidarité » afin de réduire un absentéisme trop important.

#### **Vincent BOUILLAGUET :**

Je vais vous donner lecture de la réponse apportée à la chambre régionale par nos soins.

En préalable, je vous fais observer chers collègues, cela me semble particulièrement important, qu'il n'y a, au contraire des précédents rapports, AUCUNE recommandation de nature financière. Les deux recommandations portent sur la durée du temps de travail et l'absentéisme, j'y reviendrai bien entendu en détail mais, des observations des recommandations strictement financières, il n'y en a pas c'est quand même le signe d'une amélioration de notre structure budgétaire.

D'ailleurs, la note de synthèse qui vient d'être lue accorde une part plus importante aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement qu'au budget principal de la Ville. Il n'empêche que je vais m'attarder assez longuement sur certains points en vous faisant la lecture premièrement de la réponse.

Alors notre réponse adressée à Monsieur Jean Mottes Président de la Chambre Régionale des Comptes de Midi-Pyrénées le 18 décembre 2014 la voici :

Monsieur Le Président,

Par courrier en date du 21 janvier vous nous aviez informés de l'enquête nationale menée par la Cour des Comptes sur les problématiques de finances locales ainsi qu'une partie dédiée aux prix de l'eau et de l'assainissement. En suivant, vous nous aviez signifié l'examen de la gestion de la Commune de Cahors à compter de l'exercice 2009.

Par courrier en date du 20 novembre vous avez bien voulu m'informer des observations définitives présentées à votre juridiction par le conseiller en charge de l'instruction lors de la séance du 2 octobre dernier.

Conformément à votre proposition je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les remarques que je souhaite joindre aux observations formulées.

- 1) sur la situation financière de la ville : l'augmentation des charges de personnel évoquée résulte de l'augmentation mécanique du glissement vieillesse technicité, le fameux GVT, de la réintégration des centres sociaux dans le budget principal et accessoirement de la création de l'épicerie sociale et du service jeunesse ; il y a bien eu cependant en effet diminution nette de six emplois permanents entre le 31.12.2008 et le 31.12.2013, cela avait été évoqué aussi lors du DOB.

Alors je souhaite développer cette réponse, pourquoi ? Parce qu'elle fait écho à l'observation générale dans la synthèse de la Chambre qui vient d'être lue, selon laquelle je cite : « la situation financière sur la période 2009-2012 se caractérise par une croissance des dépenses de fonctionnement, charges de personnel et charges générales » ; cette phrase un peu lapidaire est quand même détaillée par la Chambre dans son observation en page 7 du rapport dont vous avez tous pris connaissance.

Alors sur les charges de personnel, premièrement, il est indiqué page 7 du rapport que je viens d'évoquer, qu'elles ont augmenté entre 2009 et 2012 de 6,8% malgré les transferts de compétence et les mutualisations à concurrence de 25,07 ETP (équivalent temps partiel), pour faire simple 25 temps plein. Permettez-moi de m'arrêter quelques instants sur les effectifs de la Collectivité et j'inclus d'ailleurs 2013 puisque nous avons les données disponibles et en incluant 2013 on a même une augmentation de 8,7% de la masse salariale mais qu'on peut facilement détailler. Ainsi sur les 8,7% d'augmentation de la masse salariale il y a 5,5% et même un peu au-delà qui sont en lien avec le GVT, les cotisations aux caisses des retraites et les réformes, tant mieux pour eux, des catégories B et C, donc des mesures réglementaires sur lesquelles nous n'avons aucune prise. La quasi-totalité de l'augmentation est faite de mesures réglementaires. Il y a eu cependant certes des emplois transférés, c'est à juste titre que c'est relevé de la Ville vers la Communauté d'Agglomération mais il y a eu aussi des réintégrations dans l'autre sens comme les personnels des centres sociaux qui étaient sur le CCAS.

Donc nous allons regarder la situation globale de la ville, je pense qu'à cet instant où l'on parle d'effectifs c'est assez intéressant et je souhaiterais qu'on puisse présenter un slide qui fait référence à la situation globale des effectifs de la Ville.

## Sur les charges de personnel :

### EFFECTIF GLOBAL TOUS BUDGETS CONFONDUS

	Titulaires	Non titulaires	Total	Ecart	dont Recrutements	dont Départs retraite	dont Autres départs	dont Transferts	dont Autres positions	dont Changements de budget	
31/12/2008	386	14	400								
31/12/2009	368	30	398	-2	23	-11	-10		-5	1	0
31/12/2010	370	24	394	-4	23	-18	-6		-1	-2	0
31/12/2011	361	14	375	-19	10	-14	-9		0	-6	0
31/12/2012	364	16	380	5	15	-8	-3		0	1	0
31/12/2013	371	11	382	2	18	-7	-4		-6	1	0
<b>TOTAL</b>				<b>-18</b>	<b>89</b>	<b>-58</b>	<b>-32</b>		<b>-12</b>	<b>-5</b>	<b>0</b>
				<b>12</b>							
<b>Ecart entre 2008 et 2013 hors transferts</b>				<b>-6</b>							

Je veux qu'on soit précis.

Vous voyez au 31/12/2008 qu'il y a 400 emplois. Nous sommes passés au 31.12.2013 à 382 donc il y a un delta négatif de 18 postes donc 18 postes en moins entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2013.

Par exemple sur la deuxième ligne pour vous expliquer comment ça marche nous voyons qu'il y a deux agents de moins qu'en 2008 puisqu'il y a 398 au lieu de 400 et la signification de l'écart de - 2 dans les colonnes de droite c'est indiqué.

Alors il y a 11 départs en retraite, 10 autres départs que sont des mutations, des décès, des démissions. Ensuite les transferts : donc là il s'agit bien des transferts de collectivité à collectivité, donc au cas d'espèce de la Ville vers la Communauté d'Agglomération et c'est important parce que c'est ici qu'on retrouve le chiffre évoqué par la Chambre de 25.

Vous avez le détail tout à fait en bas, vous avez le solde des transferts de collectivité à collectivité qui s'établit année après année à moins 12 puisque lorsqu'on a transféré des compétences on a transféré les agents qui exerçaient ces compétences vers la Communauté d'Agglomération, c'est bien naturel. Donc vous avez le solde de - 12 qui correspond à des agents qui ont changé de collectivité et si vous le déduisez des - 18 que je viens d'évoquer puisqu'il y a réellement - 18, en fait le solde négatif propre aux missions exercées par la Ville et que nous avons conservé, les missions régaliennes de la ville est de - 6, c'est ce qu'on a évoqué à de multiples reprises, notamment lors du débat d'orientation budgétaire 2014 qu'il

M

y avait moins six emplois dans le courant de la mandature. Vous les retrouvez ici, il y en a – 6 du fait des économies, des réorganisations qu'on a été en capacité de faire au sein de notre collectivité et il y en a 12 qui sont partis du fait des transferts de compétence. Donc si on neutralise les transferts, vous avez une lecture un peu différente. Alors bien entendu tous ces chiffres sont encore détaillés paginés à volonté.

Sur les charges de personnel toujours sur le niveau qui était relevé comme en augmentation juste pour dire que malgré cette augmentation que je viens d'expliquer pour partie et pour une autre partie elle est dû aux transferts notamment, je rappelle que le niveau des charges du personnel de la ville de Cahors reste inférieur aux communes de la strate.

### **Sur les charges générales :**

Il est relevé une augmentation dans la période observée, de 2009 à 2012, des charges générales du chapitre de + 22,8%, (soit 17% hors inflation.) Hausse importante des charges générales.

Il y a des explications, bien entendu :

- D'une part, en premier lieu, des choix politiques assumés, par exemple la création de l'épicerie sociale, le service jeunesse ou encore du service proximité qui nous démontre au quotidien toute son utilité, les gens sont vraiment satisfaits, les statistiques le démontrent.
- D'autre part il y a l'organisation des services qui fait qu'il y a une augmentation mais qui est parfois faciale ; par exemple on a transféré les centres sociaux du CCAS vers la Ville de Cahors donc il y a eu une augmentation du personnel mais également des charges y afférant, par contre ces charges diminuent soit dans la subvention qu'on verse, soit à l'intérieur même du budget annexe correspondant.
- Il y a eu également comme hausse des facteurs dont nous ne sommes pas maîtres mais au contraire plutôt victimes comme la hausse importante des fluides, parce que l'augmentation des fluides c'est sur toute la période et elle correspondant à plus de 21% d'augmentation.

Alors certes on ne peut pas se satisfaire de dire qu'il y a eu des augmentations et en démontrer la cause ; je voulais quand même vous faire remarquer qu'en 2013 il y a une tendance qui est plutôt favorable puisque enfin les mesures d'économie portent leurs fruits, il y a une diminution de 2% des charges et une seconde diminution en 2014. Voilà les éléments que je voulais porter à votre connaissance s'agissant de l'augmentation des charges de personnel et des charges générales.

Je reviens à la lecture de notre réponse faite à la Chambre :

- En ce qui concerne la pression fiscale l'effort de maîtrise caractérisée par le 0% d'augmentation des taux se poursuivra sur la mandature qui s'ouvre. Il est un fait que l'écart entre l'effort fiscal de la strate et l'effort fiscal sur Cahors s'est réduit de 10 points en la période, mais pourquoi ? Il est passé de 48% à 38%. Cela veut dire que certes on a toujours une fiscalité très élevée, personne ne le contestera et nous les premiers, sauf qu'en maintenant le taux 0 pendant une mandature les autres collectivités correspondants à la même strate de population que la nôtre ont peu ou prou petitement augmenté les leurs ; ce qui fait que l'écart s'est resserré par rapport aux communes comparables.



## **En matière d'endettement**

Si ce dernier est effectivement supérieur à la moyenne de la strate aux résultats d'une trajectoire d'augmentation permanente de l'encours sur les précédentes décennies, parce que c'est de décennie dont il s'agit, la tendance de ce dernier est pour la première fois dans l'histoire de la collectivité à la baisse depuis 2008. Fin 2013 l'encours de la dette s'établit à 36 628 000 € soit une baisse de 7,14 depuis 2008.

C'est la première fois que ce dernier diminue ! C'est bien d'une inversion de tendance dont il s'agit. Et cela ne correspondait pas à un engagement puisque nous avons indiqué dès notre arrivée en responsabilité qu'on ne voulait surtout pas aggraver la dette, parce qu'elle était bien suffisamment importante mais nous ne nous sommes pas engagés à la diminuer parce qu'il fallait faire feu de tout bois, il n'empêche que nous avons réussi finalement à la diminuer.

Ensuite il y avait un petit écart sur la renégociation qui générait un coût financier mais qui avait atteint l'objectif d'étalement du pic généré par la renégociation de 2003. Donc vous voyez forcément cela remonte à loin. Donc si l'analyse nous permet de partager l'existence d'un fond de roulement en fin 2010, (je poursuis la lecture) la ligne de trésorerie remboursée était quant à elle de 2 600 000 € et le solde du compte au Trésor de 85 000 € en date du 31 décembre. Ce différentiel s'explique essentiellement par l'écart entre les charges à payer et les créances restant à encaisser, c'est toujours l'histoire des rattachements, des charges et des produits à l'exercice. Les factures à honorer à cette échéance nécessitaient un besoin de financement de 2 500 000 € et faute de trésorerie suffisante à ce moment-là, il y avait eu un recours indispensable à l'emprunt.

### **Gestion des ressources humaines :**

La Collectivité prend acte de la remarque formulée par la Chambre qui renvoie une décision adoptée par l'assemblée délibérante antérieurement à la loi de janvier 2001. En cela, l'assemblée de l'époque ne disposait pas des contours et modalités du texte de loi.

Incontestablement c'est factuel. La collectivité soumet ses agents à une durée annuelle de 1 536 heures contre 1 607 heures pour ce qui est de la durée annuelle du travail au titre de la loi portant réduction du temps de travail (entendez par là les 35H)  
Cette situation, c'est le résultat de l'histoire. Elle est le résultat d'une négociation, puis d'une décision de la municipalité de l'époque intervenue antérieurement à la loi de 2001.

Désormais les agents de la collectivité sont soumis à ce régime.

Il est normal de considérer que les 1 607 h sont la norme, nous en sommes tous d'accord, il n'empêche que de nombreuses collectivités sont placées dans des situations équivalentes et il y en a beaucoup qui n'ont pas été en mesure de faire évoluer la situation.

Lorsque vous ajoutez à cela le contexte dans lequel nous nous situons :

- Gel du point d'indice des fonctionnaires depuis de nombreuses années sans perspective de revalorisation à court terme ;
- Demande d'optimisation de nos organisations ou des départs en retraite ne seront pas remplacés :

Cela complique, soyons réalistes, sérieusement la négociation sur ce sujet.

Je reprends le cours de la réponse faite à la Chambre où l'on indique que si la longue maladie constitue la principale cause de l'absentéisme, il n'en demeure pas moins que le pacte de solidarité a constitué le premier acte posé par la Collectivité pour lutter contre cette

problématique. Donc sur cette période il y a eu des effets positifs de réduction de l'absentéisme de la maladie ordinaire. On peut dire qu'il y a une hausse de l'absentéisme moyen, c'est indéniable entre 2009 et 2011. Par contre, il y a une forte contribution des longues maladies dans cet absentéisme. La longue maladie est forcément traitée différemment et sachez que cette longue maladie n'est pas traitée par la collectivité ni d'ailleurs pas les médecins généralistes vers lesquels on renvoie trop souvent non pas la faute mais l'origine de l'arrêt. Non, ce sont des décisions qui sont prises certes, sur propositions du corps médical, mais les longues maladies sont accordées par le comité médical placé auprès du centre de gestion. Il y a donc des décisions collectives prises à cet égard et, au cas d'espèce, j'affirme que ces longues maladies ont contribué malheureusement assez fortement à cet absentéisme.

Ensuite, si l'on va un peu dans le détail qui peut être trouvé dans les bilans sociaux, sachez que les bilans sociaux pour les collectivités telles que les nôtres, en principe sont réalisés tous les deux ans. Dans notre collectivité, ils sont réalisés tous les ans et apportent un éclairage très intéressant sur la vie de la collectivité. Au travers de cette analyse on s'aperçoit qu'il y a un absentéisme plutôt en baisse. C'est assez léger certes mais plutôt en baisse et notamment l'absentéisme pour maladie ordinaire. Or, on ne va pas se réjouir de ce niveau, mais s'il y a une tendance baissière et l'on espère qu'elle pourra se confirmer notamment grâce aux actions que l'on a pu mettre en œuvre, entre autre par l'adoption du pacte de solidarité qui a permis d'intégrer et d'indexer un régime indemnitaire sur le présentéisme. Il y a eu aussi la conduite d'un audit sur les risques psychosociaux, puis il y a eu beaucoup d'outils récemment mis en œuvre et qui ne porteront leurs fruits que sur le moyen terme. Je pense encore à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences mais aussi aux entretiens professionnels, à la stratégie de consolidation de l'encadrement : c'est une collectivité où il y avait un déficit d'encadrement intermédiaire et supérieur. Je ne dis pas que c'est une mesure qui à elle seule permet de tout régler, mais il n'empêche que c'est l'addition de toutes ces mesures qui sur le temps permettra d'obtenir des résultats plus favorables. Il y a eu également beaucoup plus de formations, je sais que nous l'avons déjà beaucoup évoqué dans la première mandature puisque c'était notamment acté par le pacte de solidarité.

Voilà donc, s'agissant des questions d'absentéisme : Sachez qu'il y a mobilisation générale autour du sujet. Des choses ont été faites, des résultats obtenus mais il reste du chemin à parcourir. Nous y travaillons, soyez en certains. La volonté municipale reste intacte mais il faut dire quand même entre nous que l'environnement réglementaire et législatif ne nous aide pas forcément. Il en est ainsi, c'est parfois une bonne chose, parfois c'est une contrainte... nous faisons avec les outils dont nous disposons, nous essayons d'être imaginatifs et globalement je pense que nous espérons tous avoir des satisfactions et des améliorations en la matière.

### **Téléphonie :**

Je reviens, comme je le fais depuis le début, à la lecture de notre réponse. On passe à l'analyse relative au nombre de téléphones mobiles qui équipent les agents de la Collectivité où l'on indique dans notre réponse que cela ne peut pas se résumer évidemment à la seule quantité d'appareils mais cela doit s'apprécier aussi en fonction des avantages liés au prix du marché.

De ce point de vue il y a un élément que l'on ne peut plus factuel, c'est la très forte baisse des coûts de téléphonie mobile puisque l'on est passé de près de 40 000 € à 16 000 €, donc une chute considérable. Et, parallèlement quand on voit les coûts élevés de la facturation

des appels des lignes fixes, cela plaide plutôt au contraire en faveur d'un équipement maximum de la collectivité en téléphones portables.

Donc, les chiffres précis je les ai, je vais vous en donner quelques-uns :

	Téléphonie mobile	Téléphonie fixe	Total
2012	25 180 €	80 176 €	105 356 €
2013	16 485 €	59 662 €	76 147 €
2014	15 603 €	37 668 €	53 271 €

Le coût de la téléphonie, fixe et mobile, a sensiblement diminué entre 2012 et 2014, baissant de 52 000 €, soit une diminution de 49,4 % du coût total.

C'est le résultat d'une baisse des prix du marché, c'est un effet d'aubaine quelque part certes mais c'est aussi une question d'organisation et c'est également le résultat d'un choix politique qui consiste à équiper les agents de téléphones portables. Ensuite, sachez que nous sommes très vigilants en la matière, que nous ne nous interdisons pas d'imaginer l'opportunité d'aller encore au-delà. Pourquoi ? Parce qu'on s'aperçoit que ce qui est cher finalement ce sont les coûts des téléphones fixes vers les téléphones mobiles et il y en a encore beaucoup. Ainsi, imaginons nous, pourquoi pas, d'équiper les secrétaires dans les différents secrétariats de téléphones mobiles, qui permettraient d'appeler leurs collègues en intervention ou autre, de faire des appels de mobile à mobile. Je pense que nous aurions ainsi encore des gains à réaliser.

Voilà pour la téléphonie, je pense qu'il n'y a pas de dogmatisme à avoir en la matière.

### **Gestion de l'eau et de l'assainissement :**

#### **Vincent BOUILLAGUET :**

Les 3,4 millions de m<sup>3</sup>, c'est notre réponse que je lis à nouveau, correspondent au volume prélevé dans la fontaine des Chartreux et dont le débit est d'environ 50 millions de m<sup>3</sup> par an. La déclaration d'utilité publique devrait avoir lieu fin 2015, ça c'est notre petite introduction. Quant à la dégradation des indicateurs de performance que sont le rendement du réseau de distribution et l'indice linéaire de perte, je cite également l'insuffisance des investissements réalisés. Il est important de préciser que la capacité d'investissement du budget de l'eau a essentiellement été consacrée au nécessaire programme de remplacement de la totalité des branchements plomb de la ville telle que l'exige la réglementation. Et pour ce faire, nous avons emprunté mais avec un ratio d'extinction de la dette qui est maintenu à un niveau très bas puisque nous n'avons pratiquement pas de dette, ce qui permettra la réalisation des travaux qui sont préconisés par le schéma directeur sur les 10 prochaines années avec un accroissement très modéré du tarif de l'eau. Par contre pour ce qui concerne le manque à gagner évoqué à hauteur de 322 000 €, nous apportons une précision : nous sommes là dans le détail suite au changement des modalités de tarification. C'est un calcul qui s'opérait sur la base d'une erreur dans le RPQS (rapport sur la qualité de l'eau). En fait comme il est indiqué dans la facture type jointe, le manque à gagner ne représente que 3 centimes du m<sup>3</sup> soit une perte de recettes en 2009 de 48 000 € c'est-à-dire 2% des recettes du budget de l'eau, on est très loin des 322 000 € indiqués.

Voilà donc ce qui a été la réponse assez courte finalement qui a été faite. C'est la traduction que j'en fais qui est longue. Sachez qu'il y a eu beaucoup d'échanges évidemment avec la juridiction et encore une fois, quand on connaît la fragilité de la ville de Cahors en matière de situation financière je me répète, mais je suis satisfait qu'il n'y ait pas de recommandations de nature financière. Quand bien même, il faut que nous fassions attention. Voilà ce que je souhaitais vous exposer.

**Yannick LE QUENTREC :**

Simplement je voudrais vous dire Madame BESSOU que j'ai bien entendu ce que vous avez dit mais que je ne partage pas pour une partie de vos analyses et surtout pas les solutions. Mais, je pense que l'important dans cette affaire c'est que nous puissions nous le dire sans nous affronter. C'est cela la leçon que l'on peut tirer et c'est aussi cela la démocratie. Donc, par rapport à la délibération sur le rapport d'observation définitif de la chambre régionale des comptes, alors même si je suis loin de partager toutes les préconisations de la chambre régionale des comptes, le rapport qu'elle présente sur la gestion de la commune pour la période de 2009-2012 s'avère riche d'enseignement, et pour ce qui concerne Cahors à Gauche nous en retiendrons quatre :

Premier enseignement : d'abord un impôt trop élevé pour les contribuables cadurciens. Ce rapport rejoint en effet notre constat d'une pression fiscale élevée. D'ailleurs vous l'avez dit Monsieur BOUILLAGUET, celle-ci découle on le sait d'une mauvaise gestion financière de la droite lorsqu'elle était en responsabilité. Elle a été suivie d'une augmentation drastique du taux d'imposition en 2008. Depuis cette date, Monsieur Le Maire, si la stratégie du taux de fiscalité zéro n'aggrave pas ce choc fiscal, force est à de constater qu'elle ne l'efface pas ni ne l'allège. Les faits sont têtus, à Cahors la pression fiscale est de 754 € par habitant alors qu'elle est de 540 € pour la moyenne nationale, ce sont des chiffres que l'on trouve dans le rapport, et l'effort fiscal reste supérieur à la moyenne des communes françaises alors que la ville n'est à priori pas surdotée en services publics. Au regard de ces données les habitants de Cahors qui se plaignent d'impôts trop lourds ne sont donc pas victimes de poussée délirante et je crois que leurs critiques sont légitimes et qu'il faut en tout cas les entendre.

Autre remarque : après le plus d'impôts, vous n'en avez pas parlé, il y a quand même le moins de ressources. Pendant que les contribuables sont fortement sollicités, l'état quant à lui est épargné puisqu'il est mentionné que la dotation globale de fonctionnement a baissé entre 2009 et 2012, le ratio de ces ressources plafonne à 182 € par habitant à Cahors alors qu'il est de 268 € pour la moyenne de la strate. Sachant qu'il s'agit ici de la période 2009-2012 et que la situation n'a fait que s'aggraver avec la politique d'austérité du gouvernement Hollande, je rappelle que la perte de dotation globale de fonctionnement prévue pour la ville est de 207 000 € en 2014 reconduite en 2015 et en 2016.

Dans un contexte où l'économie stagne, où le chômage et la pauvreté touchent de plus en plus de Cadurciens et de Cadurciennes, à Cahors à Gauche nous pensons qu'il est temps de réfléchir à créer les conditions d'une baisse de la fiscalité, en activant plusieurs leviers, par exemple en se mobilisant pour augmenter la DGF (la dotation globale de fonctionnement) à la hauteur des besoins et au moins à la hauteur de la moyenne de la strate. Des élus ont ouvert la voie en ce sens, pourquoi ne pas suivre leur exemple ? Deuxième levier, en négociant à la baisse les taux d'emprunt des banques, il est anormal que ces organismes empruntent à des taux proches de 0% et qu'ils prêtent ensuite à des

taux bien supérieurs aux Collectivités Locales. Troisième levier, en baissant les tarifs des services de la Ville ; à ce propos et ce sera ma troisième remarque, le rapport de la chambre régionale des comptes conforte l'appréciation de Cahors à Gauche d'un tarif de l'eau et de l'assainissement trop élevé à Cahors. En 2012 il faut savoir que les Cadurciens paient pour l'assainissement 2.34 € le m<sup>3</sup> alors que ce m<sup>3</sup> est de 1.90 € pour Auch et de 1 Euro 82 pour Montauban. Pour l'eau et l'assainissement réunis les Cadurciens paient 4€05 le m<sup>3</sup> alors que ce m<sup>3</sup> est de 3.64 € à Auch et de 3.57 € à Montauban. La facture est donc lourde et ce pour un service, vous l'avez aussi mentionné, qui se dégrade comme le constate le rapport de la chambre régionale des comptes tant au niveau du rendement des réseaux de distribution que pour les pertes d'eau du réseau. Bref, tous ces constats plaident en faveur d'une réflexion de fond, sur la politique de l'eau et de l'assainissement de la Ville.

Ma dernière remarque portera sur la persistance de l'absentéisme pointé par le rapport de la chambre régionale des comptes qui confirme le jugement de Cahors à Gauche d'un pacte de solidarité inefficace et injuste socialement. Le nombre de jours d'absence pour raison de santé passe de 29,2 en 2009 à 34,3 en 2011. Face à cela il est temps de changer de stratégie en se posant un certain nombre de questions : pourquoi les agents s'arrêtent-ils alors qu'ils sont désormais pénalisés ? Pourquoi les arrêts maladie sont concentrés dans les services comme le bâtiment, les écoles maternelles, les espaces verts sans oublier les services de l'eau et de l'assainissement. Quand vous regardez les bilans sociaux on le voit ça. N'y-a-t-il pas un lien à établir entre les arrêts maladie et une pénibilité au travail particulière dans ces services ? Dans ce cas, quelle politique de prévention ? Je me souviens effectivement, vous y avez fait référence, que la Collectivité avait financé un audit de 30 000 € je crois pour avancer en ce sens.

J'aimerais bien savoir où l'on en est en sachant que vous parlez à un moment donné de GPEC, je crois que ça n'a pas grand-chose à voir avec ces questions de prévention des risques professionnels et si vous parlez en terme d'environnement réglementaire qui n'aide pas, j'espère que vous ne parlez pas des CHSCT parce que justement ce sont quand même des outils importants pour traiter de ces questions. Donc, je pense, pour terminer, qu'il est plus que temps de changer de posture sur ce point et de prendre conscience que ce qui est bon pour la santé au travail des agents peut être également bon pour le fonctionnement de la Collectivité.

#### **Roland HUREAUX :**

En résumé Cahors se caractérise, et tout le monde le sait à peu près en France, par des taux d'impôts sensiblement plus élevés que les villes de même catégorie et même que les villes tout court, et un taux d'endettement beaucoup plus élevé surtout si on y ajoute la part relative de Cahors dans l'endettement du Grand Cahors qui n'existait pas il y a quinze ans et qui aujourd'hui est sensible aussi. Ceci dit à votre actif il n'y a pas d'aggravation, mais il n'y a pas non plus d'amélioration. Le malade a 40 de fièvre il n'est pas passé à 42 mais il n'est pas redescendu non plus. Alors sauf à la marge à confirmer et à relativiser par l'effet Grand Cahors. Si on fait l'historique, on n'y reviendra pas, on a beaucoup polémique, vous avez trouvé une situation difficile quand vous êtes arrivés. Vous avez augmenté de 11%, un gros coup de bâton négocié avec le Préfet pour ne pas en prendre la responsabilité. Nous avons trouvé une situation à peu près analogue même pire je crois. J'avais freiné, on avait augmenté que de 5% mais ça ne fait rien. Ce qui est certain c'est que ce n'est pas le taux d'augmentation qui pose problème, votre prédécesseur a beaucoup augmenté les impôts

j'en conviens et je le regrette. D'autres ne l'auraient pas fait, mais il y a eu cette augmentation supplémentaire que vous avez arrachée et ensuite un palier. Mais un palier à un niveau très élevé. Quand vous vous faites attraper par un policier aux bords de l'autoroute il vous dit vous roulez à 180, vous n'allez pas lui dire « Mais Monsieur je n'ai pas accéléré j'étais déjà à 180 depuis un certain temps » ; ce haut niveau les gens le ressentent et cela a des conséquences de toutes sortes, y compris sur l'économie de la ville, sur l'activité de l'immobilier, sur le moral bien entendu et sur la justice sociale car Cahors est une ville où les impôts sont très très loin d'être proportionnels à la richesse.

Alors, au départ, les augmentations antérieures plus votre propre augmentation 2008 ça vous a donné une très belle marge, une manœuvre qui vous a permis j'allais dire une gestion pépère et cela s'est traduit par une capacité d'autofinancement, dans le jargon financier, qui s'effrite au fil des ans : c'est ce que dit le rapport. Alors je ne sais pas comment vous allez faire quand ce sera complètement effrité ? Mais pourquoi s'effrite-t-elle ? Depuis le début, je ne parle pas depuis le début de cette année, depuis 2008 vous n'avez fait aucun effort pour réduire globalement les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. S'agissant des dépenses de fonctionnement on a beaucoup parlé d'absentéisme, quand même un absentéisme qui passe de 29 à 34 % c'est élevé surtout quand la moyenne nationale des collectivités est de 24%, c'est dans le rapport. Les remèdes à l'absentéisme, ce que je sais c'est ce que l'on sait : quand il y a une augmentation importante d'absentéisme c'est qu'il y a une dégradation de l'ambiance. Alors pour y remédier Monsieur BOUILLAGUET a parlé de tas de trucs qui s'appellent GPEC, pacte de solidarité... Madame a parlé des CHSCT, on pourrait recruter des psys, vous ne l'avez pas dit, mais on pourrait faire beaucoup de choses.

Ce que je crois c'est que, quand il y a une dégradation de l'ambiance et une augmentation de l'absentéisme, il y a excusez-moi cet anglicisme un problème de Leadership quelque part, et ça c'est peut être un sujet de réflexion.

Pour le reste on parle de l'eau et de l'assainissement, mon souhait c'est que vous ne suiviez pas la recommandation faite par la chambre régionale des comptes d'augmenter le prix de l'eau, parce que ce que veut dire la chambre régionale des comptes n'est pas parole d'évangile heureusement ! Ils nous disent que le prix de l'eau est inférieur à celui de Montauban et celui de Auch, mais ces villes-là n'ont pas la Fontaine des Chartreux, et comme en contrepartie le prix de l'assainissement est plus élevé, je vous en supplie ne prenez pas prétexte de ce rapport pour nous proposer une augmentation du prix du m<sup>3</sup> l'année prochaine d'autant qu'ils vous proposent aussi de recruter un directeur, très franchement je pense que l'on peut s'en passer.

### **Jean-Luc MAFFRE :**

Je ne vais que compléter, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Madame LEQUENTREC au début de son intervention, un peu moins à la fin. Notamment quand elle propose de ne pas participer à l'effort national puisqu'on sait que la France a des dépenses publiques très très importantes et que la moindre des choses c'est que l'ensemble des collectivités territoriales participe à l'effort national qui risquerait d'ailleurs d'être accru dans l'avenir ; donc la moindre des choses c'est qu'effectivement les villes et les collectivités participent à cet effort et malheureusement ça introduit des baisses de DGF et ça obligera à une meilleure

gestion dans l'ensemble des collectivités. Donc ça c'est le bémol que je mets sur son intervention.

Monsieur HUREAUX bien sûr a dit également beaucoup de choses tout à fait justes, j'ajouterai si j'ai bien compris que sur la durée du travail ce n'était pas sous votre mandature mais apparemment le problème à Cahors ce n'est pas de baisser aux 35h, c'est de monter aux 35h. Moi j'ai connu une entreprise où on avait géré difficilement le respect des 35h, on est passé de 39 à 35. Apparemment ici, on a le droit de travailler moins de 35 ; donc ça m'étonne et je ne comprends quelles étaient les raisons de cette négociation qui ont abouti à ce résultat : ça représente quand même 4,6% d'après mon petit calcul de durée du travail en moins, ce qui fait quand même une vingtaine d'agents en calculant rapidement sur les 390 que la Ville de Cahors compte. Ça prouve bien quand même qu'en renégociant en sensibilisant tout le monde, et ça améliorerait peut-être le moral d'ailleurs si on travaillait peut-être un peu plus finalement, on arriverait peut-être à ne pas augmenter les effectifs, il ne s'agit pas bien sûr de licencier, il n'en est pas question, mais au moins ne pas recruter un deuxième chef de la police alors qu'il y en a déjà un etc.

Pour l'assainissement Monsieur HUREAUX a tout dit, on sait que c'est l'assainissement contrairement à ce qu'a dit Madame LEQUENTREC qui est plus cher et que l'eau est moins chère, donc surtout n'augmentez pas l'eau.

### **Isabelle EYMES :**

Oui, à Cahors L'Humain D'abord, nous avons pris note tout d'abord que la chambre régionale n'a pas fait effectivement de recommandations sur la situation financière de la commune ni sur la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Bien entendu, le taux d'imposition est trop fort, on l'a dit, on ne va pas faire le DOB avant l'heure, on s'associe à cette constatation. Nous, nous ferons une intervention plutôt sur le point de la gestion humaine, durée légale du temps de travail, absentéisme.

Le premier point, la durée légale du temps du travail a fait l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante de l'époque, il y a eu accords des instances paritaires, des partenaires sociaux, nous n'y reviendrons pas.

Le second point, par contre, qui a fait l'objet d'une disposition particulière appelée présentéisme qui a toujours été fortement contestée par les agents, contestée au point que le syndicat CGT a déposé un recours en annulation au Tribunal Administratif en décembre 2014, ce n'est pas rien, cela marque un échec en terme de dialogue social au sein de notre collectivité car ce qui est contesté par les syndicats ce n'est pas de chercher à réduire le taux d'absentéisme mais bien la dimension punitive et discriminante de ladite disposition à l'opposé d'une recherche de solutions préventives et concertées. L'absentéisme quand on en parle, il faut en donner la définition. Vous avez dans la Gazette des Communes de décembre l'étude qui a paru justement sur l'absentéisme dans les collectivités publiques qui dit : « l'absentéisme caractérise toute absence qui aurait pu être évitée par une prévention suffisamment précoce des facteurs de dégradation des conditions de travail entendu au sens large ». Autrement dit, les gens ne font pas exprès de tomber malades et ne sont pas forcément des tirs au flanc. Il s'agit donc plutôt que de punir d'établir des diagnostics au plus

près. L'exemple qu'avait donné je crois Yannick LEQUENTREC qui l'a relevé dans le présent rapport pour les agents du service de l'eau et de l'assainissement qui sont pointés du doigt en données brutes on va dire, sans que l'on ne prenne en compte entre autre le facteur pénibilité de leur travail qui est de travailler tous les jours dans l'eau, dans la boue enfin etc.

Donc la chambre régionale des comptes observe que le pacte de solidarité n'a pas eu d'effet significatif sur la baisse de l'absentéisme, pourtant Monsieur Le Maire dans votre réponse vous avancez que cette mesure a néanmoins produit je vous cite « des effets positifs de réduction de l'absentéisme de maladie ordinaire », ma question est donc la suivante : par courrier en date du 2 décembre dernier nous avons demandé communication des observations faites par le Comité en charge du suivi de l'application du pacte social. Nous n'avons eu aucune réponse à ce jour, ce qui déjà en soi est anormal d'un point de vue démocratique et mérite d'être dit, mais aucune réponse de votre part ne signifie également aucun élément d'analyse sur la situation. Monsieur Le Maire pourriez-vous nous dire à partir de quels éléments étayez-vous votre propos ? Existe-t-il ou n'existe-t-il pas une instance chargée d'apprécier l'application du pacte de solidarité, si oui pourquoi ne peut-on en avoir communication de ces travaux et si ce suivi n'est pas effectué, comment comptez-vous sur le long terme en apprécier la réelle portée ? Pour notre part, vous le savez, nous sommes pour le retrait de cette disposition au profit d'un travail en concertation avec les agents et l'encadrement.

#### **Martine LOOCK :**

Je suis particulièrement sensible évidemment à ce rapport de la chambre régionale des comptes qui couvre une période pendant laquelle j'étais adjointe aux Finances, je me suis donc relativement sentie concernée. Et donc je souhaitais préciser quelques points que l'on peut retenir sur ce rapport de la CRC.

La chambre régionale des comptes examine essentiellement l'aspect financier des comptes des communes et ne manque pas de souligner les manquements relevés et de dresser la liste des préconisations qu'elle juge nécessaire. Comme l'a remarqué Vincent BOUILLAGUET l'aspect incontestablement positif est de constater que ce rapport qui concerne les exercices 2009 à 2013 et comporte 32 pages ne présente dans ses conclusions aucune recommandation d'ordre financier. C'est une satisfaction que de constater que les efforts de gestion, la rigueur de gestion qui ont guidé notre équipe pendant ces exercices ont conduit à cette appréciation et cette absence d'observation.

C'est l'occasion de rappeler ici les orientations budgétaires qui ont marqué cette période. Elles se sont déclinées autour de deux axes majeurs qui visaient à rompre avec les pratiques antérieures. Tout d'abord la stabilisation de notre endettement et la fin d'une spirale dangereuse que la Collectivité n'était plus en mesure d'assumer, ainsi entre 2008 et 2013 l'encours de la dette de la ville n'aura pas augmenté, il a même légèrement diminué. Quand entre 2001 et 2008 il avait grimpé d'environ 6 millions d'Euros pour le seul budget principal de la ville en excluant les 13 millions d'euros d'endettement liés à la construction du parking et qui sont imputés sur le budget du stationnement et pas davantage les 11 millions d'euros de la station d'épuration imputés sur le budget de l'assainissement et en grande partie responsable du prix du m<sup>3</sup> d'assainissement.



Le deuxième point est l'augmentation de 0% des taux d'imposition votés par la Collectivité, ce 0% représente la fin d'une spirale fiscale que les Cadurciens ne pouvaient plus accepter, et cela mettait un terme à plus de 30 ans de hausse ininterrompue des taux dans cette ville et c'est à comparer au plus de 34% d'augmentation des taux intervenue entre 2002 et 2008. Et c'est volontairement que j'y intègre 2008 car les 10% de 2008 ne sont que la conséquence de la gestion précédente, tout comme sur l'imputation de cette période-là, je ne mets point les 5% de 2001 qui étaient imputables à la gestion qui avait également précédé. Donc cette maîtrise n'aura pas affecté notre capacité d'investissement qui a progressé. Ainsi sur les trois derniers exercices de la période considérée nous aurons investi en moyenne chaque année plus de 2 millions d'euros supplémentaires par rapport à la moyenne des investissements des 10 années précédentes ; mais cela s'est fait sans aggraver la dette dans la mesure où nous avons emprunté moins que par le passé. Ainsi entre 2002 et 2008 les investissements ont été financés en moyenne à plus de 75% par emprunt, ce qui explique la dette que nous avons trouvée en arrivant. Sur les trois années considérées la part de l'emprunt n'a été que de 43% et ce grâce à un meilleur financement de nos opérations.

Cela étant aujourd'hui le contexte général ne manquera pas de peser sur nos futurs budgets. La diminution progressive des dotations de l'état prévue sur plusieurs exercices, les recettes orientées plutôt à la baisse en même temps que les charges en général restent difficilement compressibles. Tout cela ne permettra pas de relâcher la rigueur de gestion indispensable pour sauvegarder notre équilibre budgétaire afin de respecter dans la durée la pause fiscale qui est attendue par les Cadurciens.

#### **Michel SIMON :**

Juste en complément de ce qui vient d'être dit, un élément qui n'a pas été abordé c'est la capacité de la ville à toujours favoriser et poursuivre les investissements, on a parlé d'endettement, de réduction de l'endettement, mais pas quand même des perspectives qui peuvent s'offrir à nous tout en maintenant évidemment le taux zéro sur les augmentations des taxes et tout en gardant à l'esprit cette réduction de l'endettement que nous devons poursuivre. Si la chambre régionale des comptes explicite ces éléments dans son rapport il est intéressant de les rendre peut-être un peu plus compréhensibles pour tout un chacun.

Depuis 2011 nous investissons chaque année entre 1.5 million et 3.5 millions d'euros de plus que la moyenne des dix années, etc. Mieux encore si on investit davantage on a aussi moins emprunté, ce qui explique que la dette de la ville a baissé. Certes, pas de manière exceptionnelle, elle a baissé de 8,4%, soit de 3 600 000 €. Ainsi nos investissements ont été financés à 43% comme vient de dire Martine par l'emprunt alors que durant la période d'avant 2008 ça frôlait les 75 à 80 %. Ce résultat s'explique certes par la recherche et l'obtention de subventions nouvelles mais d'autres paramètres donnent un caractère beaucoup plus pérenne à ces résultats. Pour les subventions le travail était mené avec les services de l'état, les fonds européens mais aussi dans le cadre des politiques contractuelles que nous menons avec la région à l'instar des autres agglomérations de Midi-Pyrénées, nous ne sommes pas seuls dans ce cas-là, elles ont constitué le fer de lance de nos sollicitations avec un point d'orgue je le rappelle quand même : la politique des grands sites Midi-Pyrénées qui nous a permis de financer de nombreux investissements, entre autre les aménagements d'espace public avec un résultat : on a doublé le montant des subventions pour passer de 4,5 millions entre 2002-2007 à plus de 9 millions entre 2007 et 2013. Ce qui est important quand même ce sont aussi les autres paramètres et je voudrais retenir deux

tendances majeures : d'abord, la première, c'est l'important investissement que nous faisons depuis 2012 sur les politiques contractuelles présentes et à venir mais aussi sur les futurs programmes européens qui commencent maintenant en 2015-2020 et ceci évidemment pour préparer les investissements à venir. La seconde, c'est aussi une nouvelle manière de travailler en partenariat. En partenariat d'abord entre collectivités et en cela le travail conjoint ville - agglomération est exemplaire que ce soit sur la voirie, les espaces publics ou que ce soit sur des investissements liés à l'habitat : on a parlé la dernière fois de l'opération programmée, du développement universitaire ou de l'attractivité touristique. Mais nous travaillons également avec des partenaires extérieurs aux collectivités en accompagnant et en favorisant l'émergence de projets publics et privés. Ainsi en complément de nos propres investissements et au seul titre, excusez-moi, je ne suis pas trop VRD, mais je vais ne parler que des bâtiments de leur rénovation, de leur construction : la ville va connaître en 2015 une année assez exceptionnelle, un chantier de 36 logements rue des Cadourques par les Chalets, un chantier de 40 logements plaine du Pal par la Société Polygone, un autre chantier de 45 logements dont le FJT avenue Jean Jaurès par Lot Habitat. Le chantier de rénovation de restructuration de la Préfecture par l'état, c'est un partenaire, nous y avons participé pas financièrement mais nous avons accompagné le projet très fortement. Le chantier de requalification de l'ancien IUFM à Cabessut par le syndicat mixte de l'enseignement universitaire, le chantier de l'auberge de jeunesse avenue André Breton par le Grand Cahors, le chantier de l'Hôtel Best Western par des investisseurs privés sans oublier de nombreux chantiers de propriétaires privés qui émergent dans le Secteur Sauvegardé et dans le cadre de l'OPAH.

Ce soutien à l'investissement de plus de 30 millions d'euros sur l'année 2015 est indispensable pour le maintien et le développement de l'activité économique. La ville y prend sa part prépondérante directement et indirectement pour favoriser ces projets, pour donner certes du travail aux entreprises mais aussi pour donner espoir et fierté aux Cadurciens.

#### **Monsieur le Maire :**

Mes chers collègues, je n'ai pas à revenir évidemment dans le détail de ce rapport, mais si je devais retenir un élément dans une situation et un environnement qui restent contraints au résultat de l'héritage et compte tenu de la nécessité de participer à l'effort national, c'est que ce rapport montre très clairement à quel point nous avons participé à une inversion de tendance. Inversion de tendance en matière de fiscalité où nous avons réussi à ne pas augmenter le taux d'imposition quand ils avaient été augmentés chaque année depuis plus de 30 ans dans cette ville. Inversion de tendance en réussissant à baisser l'endettement. 8% ce n'est pas rien alors que pendant des décennies cet endettement n'avait cessé d'augmenter. Inversion de tendance aussi avec une amélioration enfin de notre capacité d'autofinancement. J'ai bien entendu vos diverses interventions et je n'ai pas trouvé malheureusement de propositions crédibles qui pourraient nous aider à poursuivre cette inversion de tendance et à revenir à une situation plus normale pour notre collectivité. Et je note souvent toujours les mêmes contradictions et notamment lors de votre intervention Madame LE QUENTREC. Il y avait lors du dernier mandat une forme de cohérence. Le groupe Cahors à Gauche s'était très souvent positionné pour une augmentation de la fiscalité. Je me souviens avoir plusieurs fois entendu que l'augmentation de la fiscalité n'était pas chez vous un tabou. Or, aujourd'hui que vous êtes convertie à ce maintien de la fiscalité, voire à une baisse de ce que j'en comprends, comment voulez-vous aller convaincre les Cadurciens que l'on peut baisser la fiscalité tout en baissant les tarifs publics et en

maintenant un taux de fonctionnaires importants voire en recrutant ? Pas un Cadurcien ne pourra croire que de telles politiques sont possibles en même temps et que les résultats que vous souhaitez sont possibles. Alors je crois qu'il y a encore beaucoup d'efforts à faire et nous allons poursuivre en ce sens, mais pour moi ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes est un encouragement à poursuivre l'action engagée.

Un petit mot quand même sur la question de l'absentéisme puisque notamment Madame EYMES vous êtes intervenue tout particulièrement sur le sujet. Je voudrais d'abord préciser qu'il y a une amélioration, il faut quand même le dire. Je tiens à votre disposition tous les bilans sociaux puisque le chiffre qui a été retenu s'arrête à 2011. Depuis nous disposons des données pour 2012 et 2013. En 2009 nous étions à 29 jours d'absence, aujourd'hui en 2013 nous sommes à 28,6. Je crois que c'est un problème global qui demande une réponse transversale. C'est ce que nous essayons de faire à travers l'audit que nous avons mené d'ailleurs à la demande des organisations syndicales. Mais nous les avons partagés parce que nous pensions que c'était une bonne mesure avec un encadrement. Management plus dynamique, crédits formations qui ont été à l'époque multipliés par trois en accompagnement du pacte de solidarité. Si ce pacte peut toujours être retravaillé, il n'avait qu'un objectif : répondre à la question de l'absentéisme abusif - qui reste marginal - et qui est insupportable pour les autres agents. Et c'est simplement à ce problème que le pacte de solidarité voulait répondre. J'ai demandé à Vincent BOUILLAGUET de pouvoir, sur toutes ces questions et la question du temps de travail y compris, poser les choses au cours du mandat qui s'ouvre afin de sereinement travailler, avec les organisations syndicales y compris, à améliorer la situation. C'est un sujet qu'il ne faut pas agiter, qu'il faut faire attention de ne pas stigmatiser. Il faut par contre sereinement mais sérieusement y travailler dans la mesure où l'absentéisme demeure pour moi un point noir à la fois évidemment pour les finances de la Ville mais y compris pour les agents.

Un agent absent est un agent qui n'est pas forcément en bonne situation. Au contraire, s'il trouve de la reconnaissance et de la satisfaction dans son travail, il y a plutôt plus de chances qu'il se maintienne en activité.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée,

Vu l'avis de la commission finances – administration générale – ressources humaines,

- de prendre acte de la présentation de l'intégralité du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes au titre des exercices 2009 et suivants et du débat qui s'en est suivi.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

## **1. Révision des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP)**

**Vincent BOUILLAGUET :**

Il s'agit de deux délibérations techniques, la délibération n°2 concerne la révision des AP et des CP. De quoi s'agit-il ? Les AP sont des autorisations de programme, c'est la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées. Donc, il y a un caractère pluri annuel avec les autorisations de programme alors que les CP (crédits de paiement) sont la limite supérieure des dépenses qui peuvent être payées dans l'année.

Donc il y a un caractère d'annualité. On ouvre les CP du moment que les AP ont été ouverts dès l'origine et il s'agit ici à la fois de faire un bilan de ces AP et en même temps d'inscrire les premiers crédits de paiement en 2015 pour pouvoir investir.

Dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement, nous avons acté entre 2010 et 2014, des autorisations de programme pour le lancement des opérations s'étalant sur plusieurs exercices.

Vous trouverez dans le tableau joint en annexe le bilan de consommation des crédits de paiement pour 2014, la prévision pour 2015 et les révisions des AP pour chacune de ces opérations soit :

- un montant total de 18 615 016 € d'Autorisations de Programme, qui concerne la totalité des opérations d'investissement programmées.
- 2 596 373 € de CP 2014 consommés sur les 3 148 747 € ouverts au budget 2014,
- L'inscription demandée de 961 801 € de CP 2015 à inscrire aux budgets primitifs de la Ville et de l'assainissement,
- Il est acté le report prochain en 2016 et exercices suivants de 640 000 € en 2016 et 5 776 726 € sur les exercices suivants.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances – administration générale – ressources humaines,

- de prendre acte du bilan des AP/CP au 31/12/2014 joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à liquider et mandater les dépenses en 2015 à hauteur des CP 2015 prévus,
- de s'engager à inscrire les crédits nécessaires aux budgets primitifs 2015.

Adopté à l'unanimité.

## **2. Ouverture anticipée de crédits 2015**

### **Vincent BOUILLAGUET :**

Le vote du budget de la Collectivité de Cahors se fait en fonctionnement par chapitre et par opération en investissement. Il convient en début d'année pour pouvoir fonctionner à la fois en fonctionnement et en investissement et donc d'ouvrir des crédits nécessaires suffisants. On ouvre donc par anticipation des crédits avant même le vote du budget qui aura lieu prochainement. C'est une obligation puisque en investissement le budget se vote par opérations précises et non pas globalement, nous sommes obligés dès le début de l'année de détailler les opérations pour lesquelles nous souhaitons ouvrir des crédits.

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire, jusqu'à l'adoption du budget, et, sur autorisation du Conseil municipal, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ; Constatant que les crédits ouverts pour les dépenses d'équipement en section d'investissement de l'exercice 2014 s'élevaient à :

- Budget Ville : 6 312 246 € que le 1/4 de ces crédits représente donc 1 578 061 € (hors Crédits de paiements prévus pour 2015) ;
- Budget Eau : 941 673 € que le 1/4 de ces crédits représente donc 235 418 € ;
- Budget Assainissement : 541 529 € que le 1/4 de ces crédits représente donc 135 382 € (hors Crédits de paiements prévus pour 2015) ;
- Budget Stationnement : 699 000 € que le 1/4 des crédits représente donc 174 750 €.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances – administration générale – ressources humaines,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant, à engager, liquider et mandater des dépenses aux chapitres suivants et pour les montants maximum ci-dessus,
- de s'engager à inscrire les crédits ci-dessus réalisés aux budgets primitifs 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

Adopté à l'unanimité.

## **CULTURE – PATRIMOINE**

### **3. Programmation du musée de Cahors Henri Martin pour l'année 2015**

**Françoise FAUBERT :**

L'exposition André Breton vient de s'achever. Cette exposition a été un très grand succès. Les équipes travaillent actuellement sur la prochaine programmation. Celle-ci est le fruit d'une collaboration technique, intellectuelle et institutionnelle.

L'exposition Cadence (s) s'articulera autour des rencontres des collections des musées de Cahors Henri Martin et des Abattoirs. Elle se tiendra du 13 mars au 31 décembre 2015. C'est donc une exposition qui est travaillée en collaboration entre le Musée et le Master Professionnel des métiers de l'art – Université Toulouse II (pôle Cahors).

D'autres œuvres viendront compléter cette exposition et la dynamique de cet événement. Ce sont donc les tableaux de Jeff et Sally Stride et de Jean Maheu.

Cette exposition vise tous les publics et nous comptons sur son pouvoir d'émerveillement.

Comme chaque année du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2015 une exposition se tiendra au Grenier du Chapitre après les Touaregs du Niger et du Mali en 2014 nous nous intéresserons à un autre peuple de l'extrême - les Inuits. C'est une manière d'observer les effets de la mondialisation et de rappeler que le pluralisme culturel est LA condition du progrès de l'humanité. Cette exposition est un partenariat avec le Prince Consort Henrik de Danemark qui s'intéresse à l'art groenlandais et qui a constitué une importante collection, un volet de l'exposition mettra en avant Jean Malaurie qui a consacré sa vie à l'étude du milieu naturel et à la défense des droits des populations de l'Arctique. Son œuvre inestimable témoigne d'une connaissance du milieu et d'un engagement hors du commun. Je vous recommande la lecture si vous ne l'avez pas encore lu des derniers rois de Thulé, ce livre à l'époque a été vendu à plus d'un million de volumes et il a été traduit en 20 langues.

L'exposition, conçue sur le même modèle que celle consacrée en 2014 au Congo qui, rappelons-le, a accueilli plus de 27 000 visiteurs, présentera conjointement l'œuvre d'un collectionneur (objets) et celle d'un chercheur (carnets, archives sonores, films et photographies).

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'approuver la programmation du musée de Cahors Henri-Martin pour 2015, dans la limite des crédits de fonctionnement alloués,



- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives à ce programme d'expositions et à solliciter les subventions auprès du Conseil régional et du Conseil général, au plus haut taux possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.  
Adopté à l'unanimité.

#### **Départ de Mme FAUBERT.**

**Présents : 31**

**Excusés : 4**

**Procuration(s) : 1**

- 4. Église Saint Urcisse – intervention d'urgence pour mise hors d'eau du bas-côté sud**
- 5. Église Saint-Urcisse – étude sanitaire des charpentes et couvertures des bas-côtés nord et sud ainsi que des chapelles nord**

#### **Michel SIMON :**

Si vous êtes d'accord je vous propose une présentation globale des deux délibérations 5 et 6 qui sont toutes les deux relatives à l'état sanitaire de l'Église Saint Urcisse.

Une étude globale avait été réalisée en 2007-2008 par Monsieur REBIERES architecte en chef des Monuments Historiques, elle avait abouti à un montant disproportionné de plusieurs millions d'euros pour rénover cet édifice. Nous en avons donc privilégié sa sauvegarde par la réfection des toitures, élément prioritaire pour sa protection et surtout pour en alléger les charges de structure puisque à un moment donné il y avait quelques faiblesses en la matière et les contrôles réalisés ces derniers temps ont montré une stabilisation depuis que nous avons refait la toiture de la Nef centrale en 2010, cet élément s'est stabilisé.

Je vous propose donc une double intervention par la délibération n°5, une mise hors d'eau d'urgence du bas-côté Sud par la pose d'une bâche fixée par contre lattage suivant les prescriptions de l'architecte des bâtiments de France et en accord avec le conseiller régional des Monuments Historiques.

Par la délibération n°6 une étude sanitaire de l'ensemble des couvertures de l'ensemble immobilier, de tous les bas-côtés et des chapelles pour ensuite qu'on puisse disposer d'une programmation cohérente de travaux à réaliser dans le futur. D'un coût respectif de 7 700 € et 9 120 €, ces deux actions sont éligibles au soutien financier de l'état 40% et du conseil général du Lot 10%.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances – administration générale – ressources humaines,

- d'approuver le lancement de ces travaux et de cette étude sanitaire
- de solliciter les subventions correspondantes,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette délibération,
- les crédits en dépenses sont inscrits en crédits reportés 2014 au budget de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.  
Adopté à l'unanimité.

## SOLIDARITES

### 6. Convention d'objectifs RERTR pour l'année 2015 relative à la gestion de l'approvisionnement de l'épicerie sociale et solidaire

#### **Martine LOOCK :**

Lors du Conseil municipal du 17 février 2011, nous avons adopté la création d'une épicerie sociale et solidaire. L'approvisionnement de cette structure a été confié à l'association RERTR dans le cadre d'un chantier d'insertion en contrepartie d'une subvention de 23 000 € pour 2014.

La convention annuelle d'objectifs arrivait à son terme au 31 décembre 2014 et un bilan a été partagé entre les différents intervenants. Le dispositif a atteint un équilibre et les demandes se sont stabilisées.

Il convient de maintenir auprès des familles un accueil de qualité sans alourdir la structure actuelle. Il semble donc cohérent de maintenir le nombre de base des familles accueillies à 40 pour 2015 tout en laissant une certaine souplesse de gestion permettant l'accueil des familles supplémentaire si des besoins se présentaient avec un maximum de 45 familles.

La contribution financière de la Ville outre les charges de fonctionnement sera de 23 000 € au titre de la subvention à l'association.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances – administration générale – ressources humaines,

- de poursuivre le partenariat avec l'association RERTR en 2015 pour l'approvisionnement de l'épicerie sociale et solidaire dans le cadre d'un chantier d'insertion ;
- d'attribuer une subvention pour l'exercice 2015 à hauteur de 23 000 € à l'association RERTR selon les modalités définies dans la convention (13 000 € après le vote du budget et 10 000 € après production d'un bilan prévisionnel ajusté) ;
- de dire que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2015 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe ou toutes pièces relatives à ce dossier.

#### **Monsieur HUREAUX :**

Vous dites qu'il y a un bilan qui a été dressé sur ces opérations d'épicerie solidaire ; nous, on aimerait bien le connaître ce bilan, il aurait pu être annexé à la délibération. On aimerait savoir combien ça coûte, vous le dites à peu près, il faudrait le rapporter au nombre de bénéficiaires, il faudrait voir aussi quel est le gain. J'aimerais avoir une comparaison des prix qui sont fait dans cette opération et des prix qui sont fait dans le commerce privé, pour rapporter le différentiel de prix par exemple aux frais engagés par la Collectivité et se demander s'il n'y a pas peut-être moyen d'aboutir à ce résultat de manière moins coûteuse. J'ajoute que si ce genre d'institutions est nécessaire ça tient à la situation économique et macro-économique et donc à la responsabilité que vous avez.

#### **Martine LOOCK :**

Donc pour répondre à la question du bilan, celui-ci est fait entre les partenaires, c'est à dire RERTR, la Conseillère d'Economie sociale et familiale qui gère la structure pour la Collectivité et des divers intervenants. Effectivement le bilan sur les familles accueillies, sur le nombre de dossiers traités peut être fait éventuellement. Là il s'agissait juste de reconduire la convention avec l'association RERTR. Ensuite quant à la définition que vous faites de cet équipement, de cette structure, ça ne se résume pas à un coût ou à une comparaison avec

le privé ; c'est quand même quelque chose de tout à fait différent. C'est une structure destinée à être une passerelle, un recours médian pour des personnes qui sont admises dans cette structure sur un projet extrêmement précis qui doit leur permettre justement de réaliser ce projet sur une période de 3 à 6 mois pendant laquelle elles sont aidées dans leur vie quotidienne et effectivement en pouvant remplir leur panier pour le quotidien à un prix préférentiel, ce prix préférentiel est possible parce que cette structure est abondée d'abord par la Banque Alimentaire. Vous avez de toute façon dans la convention les divers approvisionnements. Effectivement les gens peuvent ainsi faire des achats à 20% de la valeur marchande et cette économie dégagée, enfin cette possibilité de paiement dégagée leur permet effectivement de remplir, de faire, d'effectuer ce projet. Ce projet c'est souvent un rattrapage de factures en retard, un achat d'électroménager, nous ne sommes pas dans le futile, payer des colonies de vacances aux enfants : voilà c'est le type de projet qui peut être retenu et ce type de structure permet à ces personnes d'éviter de tomber dans l'assistance alimentaire type par exemple Les Restos du Cœur qui a également sa justification, mais cela permet sur la réalisation d'un projet d'assurer à quelqu'un un soutien pendant une période limitée et d'être soutenu par la conseillère en économie sociale et familiale qui gère les dossiers, qui les admet dans une commission pluraliste dans laquelle il y a des travailleurs sociaux, la conseillère, des représentants de la collectivité et donc qui permet de juger tous ces dossiers avec un maximum d'équité par rapport à ces dossiers qui sont acceptés.

#### **Yannick LEQUENTREC :**

Pour avoir quand même œuvré à la création de cette épicerie sociale et solidaire je voulais quand même signaler que depuis la création de l'épicerie sociale et solidaire il y a eu des bilans annuels d'activité de cette épicerie. Ces bilans annuels portaient sur un certain nombre de critères, les classes d'âge, les catégories socioprofessionnelles, les types d'emploi temps partiel, temps plein, le nombre d'enfants dans la famille, des familles monoparentale, enfin vraiment des choses qui nous permettent quand même de dire qui on aide et quels sont les profils qui évoluent en terme de besoin d'aide.

Par rapport à ce que disait Madame LOOCK ce qu'il faut bien comprendre c'est que l'épicerie sociale et solidaire est un dispositif qui est complémentaire à celui qui relève de tout ce qui est le Secours Populaire, les Restos du Cœur, la Banque Alimentaire. C'est un dispositif complémentaire au sens où il intervient sur un autre registre et le registre qui vous a été présenté c'est celui d'un accompagnement actif. On n'est pas dans le caritatif avec l'épicerie sociale et solidaire, on est dans le cadre d'un accompagnement actif c'est-à-dire que d'abord les personnes sont sélectionnées sur un certain nombre de critères par une commission comme on vous l'a expliqué, il y a un travail de partenariat des travailleurs sociaux autour de cette sélection là et ensuite il y a une évaluation du projet sur une moyenne de six mois. Les personnes ont la possibilité d'accéder à des prix préférentiels dans cette épicerie, donc en fait on ne leur donne pas, elles continuent d'acheter donc elles peuvent garder aussi une part de dignité et en plus elles peuvent aussi bâtir un projet, un projet de vie qu'on a pas peut-être l'occasion de bâtir quand on est complètement en désarroi par rapport à de grandes difficultés sociales, professionnelles, économiques. L'avantage de l'épicerie c'est un peu ça et il y a bien un accompagnement social qui est mené par une conseillère en économie sociale et familiale et qui suit le projet et donc tout ça c'est bien encadré.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

Adopté à l'unanimité.

#### **7. Attribution d'une avance de subvention 2015 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cahors**



**Vincent BOUILLAGUET :**

C'est également une délibération de début d'année : attribution d'une avance de subvention au CCAS comme pour beaucoup d'organismes ou d'associations.

Le CCAS est un Etablissement Public Administratif (E.P.A) communal, rattaché à la commune. De fait, la commune verse une subvention annuelle au titre de la mise en œuvre de sa politique sociale. La subvention annuelle de cet établissement est classiquement votée lors du budget primitif de la Ville. Pour mémoire, la subvention totale pour 2014 versée au CCAS de Cahors était de 1 170 000 €.

Afin de permettre à l'établissement de continuer de mener à bien ses missions, il convient de verser une avance de subvention au titre du budget 2015.

Ainsi, je vous propose de verser à ce titre, une avance de subvention d'un montant de 400 000 €.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée,  
Vu l'avis de la commission finances – administration générale – ressources humaines,

- d'attribuer une avance sur subvention pour l'exercice 2015 comme suit :

<b>Nom de l'association ou de L'organisme</b>	<b>Montant</b>	<b>Chapitre Article/fonction/Service</b>
Centre Communal d'Action Sociale de Cahors	400 000,00 €	65/657362/520/401 000

- de dire que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2015 de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.  
Adopté à l'unanimité.

**8. Attribution d'une avance de subvention 2015 à la Caisse des Ecoles de Cahors**

**Vincent BOUILLAGUET :**

Il s'agit exactement de la même chose ou presque.

La Caisse des écoles est un Etablissement Public Administratif (E.P.A) communal, rattaché à la commune. De fait, la commune verse une subvention annuelle au titre de la mise en œuvre de sa politique en faveur du bien-être des enfants à l'école.

La subvention annuelle de cet établissement est classiquement votée lors du budget primitif de la Ville. Pour mémoire, la subvention totale votée pour 2014 était de 424 000 € mais seulement 390 000 € ont été versés. Cet écart étant lié à une optimisation de son fonctionnement.

Pour permettre à la Caisse des écoles de continuer de mener à bien son action en ce début d'année, il convient de verser une avance de subvention au titre du budget 2015.

Ainsi, je vous propose de verser à ce titre, une avance de subvention d'un montant de 150 000 €.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée,  
Vu l'avis de la commission finances – administration générale – ressources humaines,

- d'attribuer une avance sur subvention pour l'exercice 2015 comme suit :

Nom de l'association ou de L'organisme	Montant	Chapitre Article/fonction/Service
Caisse des écoles	150 000,00 €	65/657361/20/100000

- de dire que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2015.

Adopté à l'unanimité.

## **AIDE AUX ASSOCIATIONS**

### **9. Attribution d'une avance de subvention aux associations pour 2015**

**Vincent BOUILLAGUET :**

Le Conseil municipal attribue des subventions aux associations apportant leur concours à la réalisation d'une mission de service public présentant un intérêt communal.

Pour l'exercice 2015, il s'agit donc d'attribuer dès à présent une avance sur subvention à plusieurs associations, sans attendre le vote du Budget Primitif 2015.

L'ensemble des attributions fera l'objet d'une inscription au Budget Primitif de la Ville 2015.

**Isabelle EYMES :**

Nous avons abordé à plusieurs reprises en Conseil Municipal puis en Commission l'éventualité d'établir des critères permettant d'apprécier l'attribution et le montant des subventions aux associations relevant du domaine culturel. Donc, à l'occasion de cette délibération je voudrais soulever à nouveau ce point. Nous avons en commission culture évoqué l'élaboration du projet culturel de la ville en lien avec le Grand Cahors et la mise en place de critères d'attribution de subventions pour ces associations culturelles même si je le reconnais cela ne doit pas être évident dans la matière à travailler.

A ce jour, je n'ai pas plus de repère pour aider à une prise de décision éclairée, or nous avons ce soir à nous prononcer sur des avances de subventions à la Culture et au Social pour 2015. Mon intervention ne vaudra que pour le domaine culturel.

Voter des avances sans débattre du projet culturel me semble faire peu de cas de l'importance de la Culture dans la politique de la Ville. Pour ma part je me refuse à la restreindre à un catalogue, plus ou moins marchand, dont feraient partis en l'occurrence le Festival de Blues et Cahors Juin Jardins et qui seraient reconduits chaque année sans questionnement préalable sur son pourquoi. Pour ces raisons je m'étais abstenue sur l'exercice 2014 à ce sujet, donc cette fois ci je voterai contre n'ayant toujours pas les clés de compréhension nécessaires à la décision bien que entre-temps les ayant demandées. Je ne parle pas là que de la programmation dite de l'offre culturelle, je parle également du montant des subventions. Quand on voit que les organisateurs d'une manifestation phare de l'été offrent des invitations gracieuses, autrement dit des places gratuites, pour un montant de plus de 12 000 € on est en droit de s'interroger sur le bien-fondé du montant de la

subvention allouée par la Commune. Enfin, pour y avoir été confronté et fait connaître à l'ensemble du Conseil Municipal ma désapprobation sur les pratiques de certaines associations qui consistent à proposer donc des passe droits aux élus au seul titre de leur mandat électif et donc à jeter le trouble sur leur probité, je considère que nous devons adresser un message collectif et clair de refus.

A Cahors L'Humain d'Abord nous avons signé la charte anticorps qui est une charte contre la corruption et pour l'éthique en politique et qui défend l'idée que la restauration de la confiance du citoyen envers l'élu nécessite l'application sans faille du principe de transparence. Je sais que je ne suis pas la seule dans cette assemblée à le penser, je suggère, je propose de travailler à l'idée de charte ou de tout autre support qui ira en ce sens.

### **Monsieur Le Maire :**

C'est comme vous l'avez dit très difficile à mettre en œuvre mais nous y travaillons. Il s'agit d'établir des critères, comme nous l'avons fait pour les subventions sportives et ce fût long à l'époque, n'est-ce pas Alain SAN JUAN ? C'est peut-être plus compliqué encore en matière culturelle. Les critères devront également prendre en compte la participation des partenaires privés puisque vous savez que nombre de manifestations ne fonctionnent pas uniquement avec les subventions de la Ville, bien au contraire.

En l'espèce, je tiens à le rappeler, nous votons des avances. A l'égard de ces associations et de leurs manifestations, c'est l'expression d'une confiance. Je rappelle que pour certaines d'entre elles, elles existent depuis bien longtemps sur le territoire et c'est une chance pour nous tous. Elles sont souvent composées de nombreux bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps et de leur argent. Je pense que c'est aussi une marque de confiance envers eux que de voter des avances. S'agissant des attributions définitives, nous verrons si nous sommes en mesure de pouvoir avoir quelques orientations pour le prochain budget, comme vous le demandez.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances – administration générale – ressources humaines ;

- d'attribuer une avance sur subvention pour l'exercice 2015 comme suit :

<b>Association ou organisme</b>	<b>Montant</b>	<b>Chapitre/Article/Fonction/ service</b>
Foyer des Jeunes Travailleurs	20 000,00 €	6574/520/405 000
Comité des Œuvres Sociales du Grand Cahors	22 000,00 €	6574/520/404 000
Cahors Blues Festival	21 000,00 €	6574/30/241 000
Cahors Juin Jardins	7 500,00 €	6574/30/241 000
Les Blairs hot du désert	200,00 €	6745/020/022 000
Cahors Football Club	15 000,00 €	6574/40/251 000

- de dire que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2015,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

Mme EYMES vote contre.  
Adopté à la majorité.

## **AMENAGEMENT**

### **10. Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la dissimulation de réseaux de l'avenue Henri Martin**

#### **Henri COLIN :**

Dans le cadre de l'opération d'amélioration effectivement du quartier de Cabessut il relève des travaux d'amélioration des réseaux d'éclairage public et des réseaux électriques sur le secteur avenue Henri Martin et de la route du Payrat. Comme cela a déjà été fait et pour faciliter la coordination des travaux entre d'une part ce qui relève de la ville de Cahors qui concerne l'éclairage public, les mâts et le changement d'éclairage public et la mise en place des réseaux souterrains d'autre part, il est proposé de passer une convention avec la Fédération Départementale des Energies du Lot de manière à ce qu'il y ait une coordination plus simple sur le terrain.

Le montant des travaux qui relèverait de la Ville de Cahors et qui serait réalisé donc par la FDEL s'élève à 97 200 € TTC.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée,  
Vu l'avis de la commission technique – développement durable :

- de désigner la Fédération Départementale des Energies du Lot pour assurer la maîtrise d'ouvrage des études d'exécution et des travaux de génie civil et de pose de fourreaux pour le réseau d'électricité et de communications électroniques,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer, avec la Fédération Départementale des Energies du Lot la convention ci-jointe,
- de dire que la Ville remboursera à la FDEL, selon les modalités définies dans la convention, le coût estimatif des travaux soit 97 200 € TTC, les frais éventuels de coordination de sécurité étant assumés à 50% par la commune et 50 % par la FDEL,
- de préciser que les crédits afférents sont prévus dans l'autorisation de programme « participation Voirie » et crédits de paiement 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

Adopté à l'unanimité.

## **FONCIER**

### **11. Désaffectation des parcelles AM n°158 et AM n°159p sises à Englandières mise à disposition du SIPA**

#### **Michel SIMON :**

Pour le fonctionnement de la fourrière animale le SIPA bénéficie depuis 2006 de l'ensemble immobilier situé à Englandières et dont le détail des parcelles est mentionné dans la délibération, je ne vais pas les reprendre.

Les biens suivants ont alors été affectés au SIPA :

- un ensemble immobilier sis à Englandières à Cahors composé des parcelles cadastrées :
  - AM n°156 de 4 723 m<sup>2</sup>
  - AM n°157 de 6 990 m<sup>2</sup>
  - AM n°158 de 8 516 m<sup>2</sup> où se situe un ancien séchoir à tabac
  - AM n°159 de 1 761 m<sup>2</sup> où se situent les locaux et équipements de la fourrière
  - AM n°207 de 14 252 m<sup>2</sup>

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances – administration générale – ressources humaines,

- de dire que la Ville recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur la parcelle AM n°158, désaffectée totalement et sur la parcelle AM n°159p, désaffectée partiellement conformément à l'article L.1321-3 du CGCT,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant au procès-verbal de mise à disposition initial ainsi que tous les documents afférents à cette délibération,
- de dire que les crédits nécessaires aux frais sont inscrits à la délibération d'ouverture anticipée des crédits de ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

Adopté à l'unanimité.

## **EQUIPEMENT**

### **12. Opération du CHAI : enquête publique relative au déclassement du parking de l'Eldorado**

### **14 Opération du CHAI : cession au Grand Cahors de l'ancien parking de l'Eldorado situé**

### **Avenue André Breton à Cahors, parcelle BW n°73**

#### **Michel SIMON :**

Là comme tout à l'heure je vais vous proposer une présentation globale des n°13 et n°14 puisqu'elles ont toutes deux trait au même objet : celui de la construction de l'auberge de jeunesse.

Lors de la séance du Conseil municipal du 18 novembre 2014, vous avez approuvé le lancement de l'enquête publique relative au déclassement du parking de l'Eldorado, parcelle BW 73 faisant 930 m<sup>2</sup>. A ce titre, Monsieur GILBERT a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur pour cette enquête publique qui s'est déroulée en Mairie du 8 janvier 2015 au 22 janvier 2015 inclus avec trois présences de Monsieur GILBERT. Le Commissaire enquêteur nous a fait parvenir son rapport en date du 29 janvier 2015 portant avis favorable au déclassement du parking de l'Eldorado sans aucune réserve ou recommandation.

En outre et de manière complémentaire le parking de l'Eldorado a été désaffecté du domaine public par arrêté du même jour 29 janvier 2015 le faisant entrer dans le domaine privé communal aux fins d'y réaliser l'auberge de jeunesse. Pour information complète sachez que ce secteur de la ville va voir dans les mois à venir la réalisation, puisqu'on va perdre une

petite vingtaine de places, de près de 300 places de stationnement gratuites nouvelles sur trois sites complémentaires et différents.

- Le premier site c'est Chemin du Périé, une centaine de places.
- Le second au bas de La route de Roquebillière, sur un espace déjà propriété communale plus un terrain complémentaire,
- Le troisième à proximité immédiate de la gare SNCF

Je profite donc de cette présentation pour vous informer de l'aboutissement d'un très long travail de prospective avec les services de la SNCF. Après deux longues années de réunions et de négociations Monsieur Le Maire a pu signer fin décembre 2014 l'arrêté sur le droit de priorité pour acquérir 3 600 m<sup>2</sup> environ à proximité de la gare pour un montant de 71 200 €, et 20€/m<sup>2</sup>. Ainsi, vers la fin de l'année 2015 on verra la gare de Cahors se doter d'un parking gratuit de l'ordre de 100 places ce qui favorisera évidemment les utilisateurs du rail. Cette information étant donnée je vous propose donc de revenir au devenir de la parcelle BW 73 de l'Eldorado et à la délibération n°13 en vous proposant :

Vu l'avis favorable/défavorable du Commissaire enquêteur,

Vu l'avis de la commission finances – administration générale – ressources humaines,

- de suivre l'avis favorable du Commissaire enquêteur relatif au déclassement du parking de l'Eldorado,
- d'approuver le déclassement du parking de l'Eldorado situé avenue André Breton, parcelle cadastrée BW n°73,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents consécutifs à cette décision.

### **Roland HUREAUX :**

BANDE SON INAUDIBLE AU DEBUT.

.....d'abord pour rompre l'unanimité confortable dans laquelle vous vous trouvez ce soir mais aussi pour une raison de fond c'est que je suis hostile au fait qu'on exile les jeunes si loin du Centre-Ville, qu'il s'agisse du foyer des jeunes travailleurs ou de l'auberge de jeunesse alors qu'il y a tant d'opportunités immobilières beaucoup plus près du Boulevard Gambetta.

### **Yannick LEQUENTREC :**

Puisque cette délibération aborde aussi le dossier un peu de façon on va dire latérale, je voudrais quand même en profiter pour vous demander de nous faire un point sur les problèmes que rencontrent la gare de Cahors. Alors Michel SIMON a commencé un petit peu mais je récapitule. Nous avons alerté l'opinion publique depuis le mois de Mai 2014 sur ces questions-là. Le collectif Cahors Gare Vivante s'est constitué pour organiser la mobilisation, il a pris un certain nombre d'initiatives et il va continuer de le faire. Vous avez été interpellé à plusieurs reprises en tant que Maire et en tant que Président de la Communauté d'Agglomération dès la rentrée de septembre, une motion a été votée à l'unanimité, vous vous en rappelez sans doute, à la fois en Conseil Municipal et en Communauté d'Agglomération en décembre de l'année dernière. Nous nous en félicitons mais les choses ne doivent pas s'arrêter là. Pourquoi ? Parce que les problèmes demeurent. Les menaces continuent de peser sur le POLT, les guichets de la gare restent implacablement fermés le

week-end et le parking de tolérance est désormais fermé depuis le 21 janvier derrière la gare de Cahors.

Donc, je sais que le collectif Cahors Gare Vivante vous a rencontré pour vous demander notamment sur la question du parking de préserver un stationnement gratuit en attendant les aménagements que vous venez d'annoncer Monsieur SIMON, parce que le parking est fermé dès le 21 janvier et vous annoncez la fin des travaux pour décembre 2015. Comprenez bien qu'en attendant les usagers continuent de prendre le train et sont face à un certain nombre de difficultés de stationnement.

Il était aussi prévu, Monsieur Le Maire, que vous rencontriez le Directeur Régional de la SNCF pour aborder l'ensemble de ces problèmes. Donc, moi j'aimerais que vous nous disiez quelles actions vous avez engagé, quelles réponses par rapport à une solution à titre provisoire pour les usagers du train pour se garer, et puis aussi quels sont les résultats que vous avez obtenus.

### **Monsieur Le Maire :**

Par rapport à ce dossier la mobilisation de tous doit se poursuivre. Michel SIMON doit déjà rencontrer les représentants de la SNCF et de RFF à la fois pour évoquer les derniers éléments auxquels vous faites allusion et à la fois pour préparer le rendez-vous que j'aurai mi-février avec le Directeur Régional de la SNCF et le Directeur Centre Sud des trains inter cités. Après ce rendez-vous, je serai en mesure de vous informer des éléments qui ont pu être évoqués et éventuellement les quelques avancées que j'aurais pu obtenir mais comme vous le savez, c'est un dossier difficile sur lequel la mobilisation de tous doit se poursuivre. C'est dans cet état d'esprit et dans un consensus de tout notre Conseil que nous devons être attentifs aux connections, à l'accueil des usagers ou encore à l'environnement, foncier notamment. Sur ce dernier point vous avez vu qu'il y avait des avancées. Très prochainement nous devrions passer l'acte pour acquérir ces terrains après de longs mois de discussion et de travail.

### **Michel SIMON :**

Non je veux revenir à la délibération et donner un élément d'information à Monsieur HUREAUX pour son questionnement. Ce n'est pas de l'interprétation personnelle, c'est juste la lecture d'une petite phrase des conclusions du Commissaire Enquêteur sur la pertinence du projet et les observations du public : « pour édifier ce centre d'hébergement difficile de trouver une meilleure implantation, la parcelle concernée se situe à 80 mètres du Pont Valentré haut lieu touristique s'il en est, et à quelques minutes à pied du Centre-Ville et de la Mairie par la rue Wilson ».

### **Madame RIVIERE :**

Nous sommes amenés à délibérer sur un des éléments du puzzle que constitue le projet du CHAI qui nous est présenté comme étant un des projets phare, un grand chantier pour 2015. Je dis puzzle parce que ce projet pour nous récemment élus ne le voyons que par bribes. J'avais en effet demandé à Monsieur SIMON de prendre le temps pour que nous le comprenions bien de nous présenter ce projet dans sa globalité et surtout de nous en refaire l'historique. Au jour d'aujourd'hui ce n'est pas fait, donc j'ai essayé naturellement de refaire ce puzzle moi-même.

Donc ce CHAI si j'ai bien compris il est porté par le Grand Cahors maintenant, il complétera l'offre d'hébergement touristique qui serait donc constituer d'un hôtel « L'Hôtel Best Western » qui se situera en place de l'ancienne imprimerie et qui est donc privé, et d'une



auberge de jeunesse qui serait donc sur le parking de l'Eldorado dont vous nous parlez. Actuellement l'auberge de jeunesse comprend 54 places et elle passerait à 92 couchages répartis en 27 chambres de 2 à 3 lits, ce qui veut dire 38 places supplémentaires. C'est vrai que la demande existe en pleine saison, elle est indéniable. La question qu'on peut se poser c'est, est-ce que cet investissement conséquent, puisque malgré tout même si c'est porté par le Grand Cahors, le montant des travaux validé c'est quand même 3 474 000 € ; est ce que ce montant de travaux important est justifié au regard des demandes en moyenne et basse saisons ? On est quand même dans une période où l'on cherche à faire des économies, donc ça me paraît légitime de se poser cette question-là. Ça c'est une première chose.

La deuxième chose, cela concerne le financement 2010, il y a eu une subvention exceptionnelle à caractère dérogatoire qui a été accordée par le Conseil Général pour l'acquisition d'un foncier qui était donc celui de l'ancienne imprimerie d'un montant, peut-être je me trompe mais vous me corrigerez autour de 100 000 € et qui alors était donc destinée à l'auberge de jeunesse. Finalement les plans ont été changés, ce foncier a été revendu à un privé qui est donc l'hôtel Best Western et ma question est la suivante : y va-t-il eu un changement de destination de cette subvention ? Autrement dit est ce qu'elle a été affectée à autre chose ? Est-ce que cette subvention a été déduite du prix de vente du privé ? Ce qui voudrait dire qu'il y a eu des fonds publics pour aider un privé ou alors plus logiquement est ce que vous avez remboursé cette subvention, si oui quand ?

Sinon, comptez-vous le faire d'autant que Monsieur MIQUEL s'était engagé à demander le remboursement de cette subvention.

Donc, je ne doute pas que vous ayez une politique rigoureuse mais là je n'ai pas de réponse à toutes ces questions et j'aimerais que vous me les apportiez.

**Michel SIMON :**

Alors ces réponses je vais commencer par la fin Madame RIVIERE ces réponses ont été apportées je crois en séance du Conseil Général donc je vous renvoie sur ces éléments explicatifs. Juste ce que je peux dire c'est que la subvention du Conseil Général a été apportée pour l'achat d'un foncier, la démolition du bâtiment qu'il y avait dessus mais pas pour réaliser une auberge de jeunesse. C'est l'intitulé précis de l'arrêté de subventions du Conseil Général.

En ce qui concerne l'auberge de jeunesse par elle-même, vous en avez résumé effectivement les principes généraux du concept du CHAI entre l'hôtel et l'auberge de jeunesse. Mais l'auberge de jeunesse n'est pas juste pour remplacer celle qui existe et qui est d'une autre époque malheureusement. Cahors, vous le savez, est sur les chemins de Saint Jacques de Compostelle. Et à partir de là, une dynamique de trajet existe puisque nous avons la chance quand même d'avoir au titre de l'inscription de ce bien au Patrimoine Mondial de L'UNESCO trois composantes qui font parties du territoire Cadurcien : le Pont Valentré, la Cathédrale et cinq kilomètres de chemin entre Bach et Cahors.

Donc Cahors a une attractivité tout à fait naturelle et reconnue sur ces chemins depuis très longtemps mais nous avons une ambition complémentaire je dirai à cette existence des chemins de Saint Jacques qui est une très bonne chose en soi. Parce qu'effectivement une auberge de jeunesse maintenant au 21 ème siècle est un outil de développement stratégique du tourisme. L'analyse qui en avait été faite par un cabinet spécialisé en 2009-2010 était qu'il nous manquait deux créneaux sur notre territoire : il nous manquait du haut de gamme c'est la réponse qu'apportera l'Hôtel, il nous manquait également une réponse vraiment crédible sur le tourisme social et pour accueillir les jeunes. Et c'est ce projet qui a été construit depuis 2008 et qui, si je n'ai pas eu le temps d'ailleurs de répondre positivement jusqu'à présent à



votre demande, je m'engage devant tout le monde à le faire lors d'une prochaine commission d'urbanisme et de projets, de vous expliquer complètement l'ensemble de ce projet et je m'engage à ouvrir cette commission à l'ensemble du Conseil Municipal.

Cette auberge a vocation également de répondre à plusieurs autres objectifs : c'est d'abord de dynamiser le tourisme sur notre territoire, nous avons des pépites entre St Cirq Lapopie, la Vallée du Lot, la navigation, Cahors, le Vignoble et tout ce qui est autour avec les chemins de Saint Jacques et nous n'avons pas encore les moyens d'être à la hauteur de cet environnement très qualitatif et très porteur. L'auberge de jeunesse va participer, ce n'est pas la seule réponse, à cet élément-là de plusieurs manières : un meilleur accueil des pèlerins et repositionner Cahors vraiment comme une halte majeure. Je rappelle que l'hébergement privé offre de l'ordre de 250 couchages sur notre territoire du Grand Cahors et nous avons d'excellentes relations évidemment au travers de l'Office de Tourisme du Grand Cahors avec l'ensemble de ces professionnels et des deux associations que pilotent Madame LEVEQUE et Monsieur FRAYSSET en la matière. Mais au-delà des pèlerins et en complément des pèlerins l'objectif est de développer aussi l'attractivité pour de nouveaux groupes, par exemple autour de l'Oeno-tourisme qui est une attractivité qu'il faut mettre en exergue.

Et c'est ce qu'on va faire avec la Vallée du Lot et du Vignoble au travers d'une action beaucoup plus dynamique entre les deux offices de tourisme et accueillir des groupes tel que le fait par exemple l'UIVC au travers de ces conventions avec l'école de commerce de Dijon où une vingtaine d'étudiants viennent passer 15 jours 3 semaines sur le territoire. Ce sont ensuite des prescripteurs et ils prescrivent évidemment le vin de Cahors dans leur futur métier. Donc l'objectif est de développer cette pratique pour accueillir de nombreuses autres classes, la même démarche va concerner le géo tourisme, vous n'êtes pas sans savoir que la plage aux Ptérosaures est un projet quand même assez exceptionnel qui complète Pech Merle mais également les phosphatières de Bach et l'ensemble de ces projets attend d'un mois à l'autre la signature de la reconnaissance en tant que réserve géologique nationale et nous avons au travers de ces éléments-là de l'attractivité à développer pour les groupes.

Je citerai également une activité que nous avons découverte avec l'arrivée des nouvelles communes de Lot Célé au 1<sup>er</sup> janvier 2014 sur le territoire du Grand Cahors : ce sont les sports nature. Vous avez à l'embouchure du Lot et du Célé une action vraiment majeure qui est en train de se développer, nous on l'a également à Pradines et c'est une action qui se développe sur notre territoire de manière très importante avec un gros souci : ils n'ont pas d'hébergement pour accueillir des groupes de jeune et donc l'auberge de jeunesse sera également une réponse.

Au-delà de cette attractivité pour les groupes et des chemins de Saint Jacques il y a une troisième cible qui est visée et cela rejoint la politique de développement universitaire de notre territoire que mène le Grand Cahors ; la particularité de notre site est d'avoir de nombreuses formations en alternance et les gens qui viennent se former par alternance à Cahors ont besoin d'une réponse sur l'hébergement beaucoup plus adaptée qu'une chambre ou un hôtel même une ou deux étoiles ou chez l'habitant. Donc le deal en complément de ce qui va se faire avec le nouveau FJT , c'est de pouvoir offrir au travers de l'auberge de jeunesse des réponses d'hébergement pour une nuit, pour deux nuits à tarif très modéré et dans un confort tout à fait normal à ces personnes qui viendront en alternance. Donc vous voyez la panoplie est très diverse et j'ose espérer que les 38 chambres complémentaires seront très vite remplies Madame RIVIERE avec un atout considérable maintenant pour cette nouvelle structure : c'est qu'elle sera gérée par la Fédération Unie des Auberges de

Jeunesse, fédération dont la secrétaire générale est Madame Edith ARNOULT-BRILL. Cette personne assure également la présidence de la Fédération Internationale des Auberges de Jeunesse et elle va permettre de mettre notre auberge de jeunesse dans un réseau international qui permettra d'accueillir à Cahors des jeunes du monde entier au travers de l'action que mènera cette fédération dans la gestion de cet outil.

Donc voilà un peu cet ensemble de réponse, mais je vous promets Madame RIVIERE qu'on consacrera plusieurs heures à vous expliquer et le projet de fonctionnement, le projet architectural, le projet technique, le projet financier et l'émergence du projet préalablement.

**Madame RIVIERE :**

Je vous remercie Monsieur SIMON de cet afflux de détails très intéressants mais néanmoins je reviens à ma question : cette subvention je voudrais savoir où elle est passée, voilà ? Vous me dites cette subvention ne concernait pas l'auberge de jeunesse, elle concernait un foncier ; donc quelle a été sa destination ? Où on en est à l'heure actuelle ? Est-ce qu'il y a eu un remboursement ?

**Michel SIMON :**

Il n'y a pas eu de remboursement, cette subvention a été allouée pour l'acquisition du terrain qui je vous le rappelle a eu lieu en 2009. Donc la subvention est dans les comptes de la Collectivité au titre de ce projet d'acquisition et de démolition du bâtiment, sur un volume de travaux, je ne me rappelle plus là des chiffres précis mais, qui doit être de l'ordre de 400 000 € à peu près en terme de dépenses. Et donc nous avons eu une subvention au titre du fond du FAIE du Conseil Général pour cette acquisition et la somme a été allouée par le Conseil Général puis dépensée.

**Madame RIVIERE :**

Et ce foncier il a été revendu après ?

**Michel SIMON :**

Il n'est pas encore revendu mais la délibération a été passée début 2013 pour la revente avec un calcul qui tient compte de ces éléments- là.

**Monsieur Le Maire :**

C'est une subvention qui correspond à un objet précis, en l'occurrence le rachat d'un terrain avec une vocation économique associée de création d'un centre d'hébergement international qui comprend un hôtel et qui comprend une auberge de jeunesse. Les choses sont on ne peut plus claires et légales. Je ne vois pas en quoi on viendrait faire preuve de pinaillage et de suspicion sur le sujet.

**Madame RIVIERE :**

Ça ne me paraît pas très clair.

**Monsieur Le Maire :**

Ecoutez, on vous a répondu. Allez demander auprès du Conseil Général. Les choses sont tout à fait claires et nous réalisons ce centre d'hébergement international utile au territoire.

**Madame RIVIERE :**

Oui mais enfin l'hôtel Best Western on est bien d'accord c'est quand même du privé, donc ça voudrait dire...

**Monsieur Le Maire :**

Mais c'est heureusement global. Au Département de savoir s'il souhaite intégrer la réflexion de l'auberge de jeunesse. Il est sollicité à hauteur de 600 000 € sur ce dossier. Ne cherchez pas d'irrégularité là où il n'y en a pas.

**Madame RIVIERE :**

C'est un peu du bricolage si vous voulez.

**Monsieur Le Maire :**

Alors honnêtement vous savez dans le contexte actuel on cherche des subventions partout et autant que possible. C'est un projet économe et structurant pour le territoire. Donc, honnêtement si vous êtes attachée à l'attractivité du territoire et, je pense que vous l'êtes, n'allez pas chercher des problèmes là où il n'y en a pas, désolé. Réjouissez-vous au contraire qu'on soit en capacité de mobiliser des subventions.

**Monsieur HUREAUX :**

A Monsieur SIMON je dirai que je ne pense pas que le Commissaire Enquêteur ait consulté les futurs usagers de l'auberge de jeunesse parce que tout simplement ils ne sont pas encore arrivés.

**Monsieur SIMON :**

Pas encore, pas encore Monsieur HUREAUX mais c'est son appréciation personnelle (je vous l'ai mis entre guillemets).

**Monsieur HUREAUX :**

On ne lui a pas dicté non plus. Ils sont rarement contrariants les avis des maîtres d'ouvrage.

**Monsieur Le Maire :**

Ça dépend lesquels.

**Monsieur HUREAUX :**

Ça dépend lesquels. En l'occurrence celui- là ne l'était pas.

**Monsieur Le Maire :**

Je vous le concède puisque c'est un jugement d'opportunité.

M. HUREAUX vote contre.

Mme RIVIERE et M. MAFFRE s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

**14 Opération du CHAI : cession au Grand Cahors de l'ancien parking de l'Eldorado situé  
Avenue André Breton à Cahors, parcelle BW n°73**

**Michel SIMON :**

Le projet d'auberge de jeunesse élément public du CHAI sera porté par maîtrise d'ouvrage du Grand Cahors, compétent en matière de promotion touristique, d'équilibre social de l'habitat et de restauration collective.

Par exemple, la cuisine de l'auberge de jeunesse sera assurée par l'unité centrale du Grand Cahors.

Les études d'urbanisme préparatoires et l'organisation du quartier ont positionné l'auberge sur cette parcelle avec ses 92 couchages, ses espaces d'accueil de dimensions de restauration et son antenne d'accueil de l'office du tourisme.

La parcelle a été estimée par France Domaines à 65 000 € par avis du 30 septembre 2014 et compte tenu donc de l'intérêt général du projet et des retombées indéniables pour la Ville il est proposé de le céder à l'Euro symbolique au Grand Cahors.

J'ai donc l'honneur de vous proposer :

- d'approuver la cession de la parcelle BW 73 au Grand Cahors à l'Euro symbolique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents y afférents.

Mme RIVIERE, M. MAFFRE, M. HUREAUX s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

**EAU**

**13. Convention pour fonds de concours avec la Commune de Calamane pour la création de la défense incendie du lieu-dit « Bouydou »**

**Henri COLIN :-**

Au lieu-dit Bouydou qui est un secteur qui touche à la fois les secteurs de Calamane et de Cahors, la Collectivité de Calamane souhaite réaliser et mettre en place une protection incendie par le biais, comme on ne peut pas le faire par canalisations parce qu'il n'y a pas assez de débit et de pression, d'une bache d'eau de 120 m<sup>3</sup> comme cela a été fait à proximité déjà il y a quelques temps de ça.

Dans ce cadre-là, cette protection incendie qui sera mise en place par le biais de cette réserve d'eau, servira également pour protéger à peu près une quinzaine à une vingtaine d'habitations qui se trouvent sur Cahors et pour lesquelles il faut effectivement avoir des garanties de sécurité.

Donc la proposition qui est faite c'est :

- d'autoriser la signature d'une convention avec la Mairie de Calamane,
- d'autoriser la signature d'une convention de fonds de concours pour la participation financière de la Ville de Cahors aux travaux de la création de cette réserve d'eau dont

le coût est de 24 000 € et la participation de la Ville de Cahors serait de 33% soit 8 000 € HT.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,
- de préciser que les crédits sont ouverts en anticipation par délibération de ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

Adopté à l'unanimité.

**Départ de Mme LE QUENTREC à 21h20.**

**Présents : 30**

**Excusés : 5**

**Procurator(s) : 1**

#### **14. Règlement de l'Assainissement – Modificatif**

**Henri COLIN :**

Le règlement du Service de l'assainissement date de 15 juin 2006. Depuis, un certain nombre de textes législatifs et réglementaires ont paru et ont nécessité effectivement d'adopter et de modifier les règlements à la fois de l'eau potable et de l'assainissement. En particulier, la loi du 17 mai 2011 a permis de prendre en compte les problèmes de dégrèvements possibles pour la fourniture d'eau potable.

Le décret du 24 septembre 2012 est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013 et complète effectivement ce qui avait été fait jusqu'à présent en prenant également en compte la possibilité de dégrever la part de l'assainissement.

Paragraphe qui a été rajouté à l'article R2224-19-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise:

#### **« Article 44.1 - Demande de dégrèvement de la part « assainissement »**

Lorsqu'un abonné bénéficie d'un écrêtement de la facture d'eau potable, c'est donc une condition, les volumes d'eau imputables aux fuites d'eau sur la canalisation après compteur n'entrent pas dans le calcul de la redevance d'assainissement.

Ces volumes d'eau sont évalués en fonction de la différence entre le volume d'eau dont l'augmentation anormale a justifié l'écrêtement de la facture d'eau potable et le volume d'eau moyen consommé déterminé dans les conditions prévues par l'article L.2224-12-4 du CGCT.

Alors c'est un peu complexe. En prenant un simple exemple, si vous avez une consommation d'eau potable de 100 m<sup>3</sup> en moyenne durant les dernières années et que vous arrivez à 250 m<sup>3</sup> lors d'un relevé annuel, au niveau de l'eau potable vous avez un écrêtement de ce qui dépasse le double de votre consommation annuelle, c'est-à-dire que si vous aviez 100 m<sup>3</sup> de consommation normale, le double c'est 200 et vous avez donc un écrêtement entre 200 et 250, c'est à dire 50 m<sup>3</sup>. Par contre et c'est cet article là que je viens de citer pour l'assainissement l'écrêtement se fait par rapport au volume normal et au volume trouvé. C'est-à-dire que si vous avez 250 m<sup>3</sup> de consommation le dégrèvement pour l'assainissement se fera sur 250 - 100, c'est-à-dire 150 m<sup>3</sup>.

Les autres articles du règlement du Service de l'assainissement demeurent inchangés.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :  
Vu l'avis de la commission technique – développement durable,

- d'approuver la modification de l'article 44.1 du règlement de l'assainissement collectif.

Adopté à l'unanimité

## **MARCHES PUBLICS**

### **15. Application de l'article 133 du Code des Marchés Publics - Liste des marchés conclus en 2014**

#### **Michel SIMON :**

Les trois dernières délibérations ont trait au Code des Marchés Publics. La délibération n°17 comme chaque année et conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics vous propose la liste donc des marchés qui sont passés, qui ont été conclus durant l'exercice 2014, et je vous propose d'en prendre acte. C'est une information sur la transparence des marchés qui date maintenant d'une bonne quinzaine d'années, il faut prendre cette délibération pour que tout à chacun puisse consulter l'ensemble des marchés qui ont été passé par la Collectivité. Donc, ce n'est pas une délibération, c'est juste à prendre acte.

Le tableau récapitulatif des marchés concernés est joint en annexe.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :  
Vu l'avis de la commission technique – développement durable,  
Vu l'avis de la commission finances – administration générale – ressources humaines,

- de prendre acte de la présente information.

Le Conseil municipal prend acte de la présente information.

### **16. Création d'un groupement de commandes : « Fourniture d'outillage » / Autorisation du lancement de la procédure et signatures des marchés**

Il s'agit de la création de groupement de commandes et donc la procédure normale pour autoriser le lancement de cette procédure et la signature des marchés. S'agissant de besoins récurrents, les conventions sont conclues pour une durée déterminée et la Ville de Cahors en assure la coordination, ceci évidemment conformément à l'article 8 du Code des Marchés.

La délibération n°18 concerne ce groupement de commandes avec le Grand Cahors sur les fournitures d'outillage. Donc vous avez une série de 11 lots, alors au correctif près qui a été mis sur table. L'intitulé des lots 6 et 8 a été complété. Donc avec des allotissements et des montants minimum et maximum. Ces éléments-là seront soumis évidemment à la Commission d'Appel d'Offre.

- Lot 1 : Fourniture d'outillage à main
- Lot 2 : Fourniture d'outillage électroportatif
- Lot 3 : Fourniture d'outillage consommable
- Lot 4 : Fourniture d'outillage TP
- Lot 5 : Fourniture d'outillage de jardin à main
- Lot 6 : Fourniture d'outil de motoculture thermique portatif
- Lot 7 : Fourniture d'outil thermique roulant auto tracté
- Lot 8: Fourniture d'outil de motoculture thermique de travail de sol
- Lot 9 : Fourniture d'outil de tonte autoportée avec ramassage
- Lot 10 : Fourniture d'outil de tonte autoportée mulching
- Lot 11 : Fourniture d'outil de jardin électroportatif

La ville de Cahors sera le coordonnateur dudit groupement.

Le marché aura une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

**L'allotissement annuel est le suivant pour la ville :**

- Lot 1 : Montant minimum 500 € HT montant maximum 10 000 € H.T.
- Lot 2 : Montant minimum 500 € H.T. montant maximum 10 000 € H.T.
- Lot 3 : Montant minimum 500 € H.T. montant maximum 6 000 € H.T.
- Lot 4: Montant minimum 1 000 € H.T. montant maximum 20 000 € H.T.
- Lot 5 : Montant minimum 1 000 € H.T. montant maximum 20 000 € H.T.
- Lot 6 : Montant minimum 0 € H.T. montant maximum 15 000 € H.T.
- Lot 7 : Montant minimum 0 € H.T. montant maximum 10 000 € H.T.
- Lot 8 : Montant minimum 0 € H.T. montant maximum 3 000 € H.T.
- Lot 9 : Montant minimum 0 € H.T. montant maximum 30 000 € H.T.
- Lot 10 : Montant minimum 0 € H.T. montant maximum 40 000 € H.T.
- Lot 11 : Montant minimum 0 € H.T. montant maximum 20 000 € H.T.

**L'allotissement annuel est le suivant pour La Communauté d'Agglomération du Grand Cahors :**

- Lot 1 : Montant minimum 500 € H.T. montant maximum 8 000 € H.T.
- Lot 2 : Montant minimum 500 € H.T. montant maximum 5 000 € H.T.
- Lot 3 : Montant minimum 0 € H.T. montant maximum 4 000 € H.T.
- Lot 6 : Montant minimum 0 € H.T. montant maximum 5 000 € H.T.

L'attribution se fera par lots séparés.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée,

Vu l'avis de la commission technique – développement durable,

Vu l'avis de la commission finances – administration générale – ressources humaines,

- d'approuver la constitution d'un nouveau groupement de commande entre la Commune de Cahors, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors pour l'achat d'outillage,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande pour l'achat d'outillage, à signer les marchés et les éventuels avenants à intervenir, ainsi que tous actes consécutifs relatifs à l'exécution de cette convention et d'imputer les dépenses nécessaires aux budgets 2015 et suivants.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

Adopté à l'unanimité.

### **17. Création d'un groupement de commandes : « Achat mobilier de bureau » / Autorisation du lancement de la procédure et signature du marché**

#### **Michel SIMON :**

Même délibération, même contenu.

La seule chose qui change un peu dans la délibération 18 est la thématique puisqu'elle concerne l'achat de mobilier de bureau, donc avec un montant minimum et maximum et là de la même manière avec les mêmes caractéristiques.

#### **Estimation des besoins moyens annuels du groupement**

<b>COLLECTIVITE</b>	<b>ESTIMATION</b>	<b>Montant minimum</b>	<b>Montant maximum</b>
Ville de Cahors	3 110 € HT	1 250 € HT	5 000 € HT
Communauté d'Agglomération du Grand Cahors	6 000 € HT	2 500 € HT	10 000 € HT
<b>TOTAUX</b>	<b>9 110 € HT</b>	<b>3 750 € HT</b>	<b>15 000 € HT</b>

La ville de Cahors sera le coordonnateur dudit groupement.

Le marché aura une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission technique – développement durable,

Vu l'avis de la commission finances – administration générale – ressources humaines,

Vu l'inscription anticipée des crédits lors de la séance du 3 février 2015,

- d'approuver la constitution d'un nouveau groupement de commande entre la commune de Cahors, le Grand Cahors pour l'achat de mobilier de bureau,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de mobilier de bureau, à signer le marché et les éventuels avenants à intervenir, ainsi que tous actes consécutifs relatifs à l'exécution de cette convention et d'imputer les dépenses nécessaires aux budgets 2015 et suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

Adopté à l'unanimité.



## **Roland HUREAUX :**

Je voudrais parler en élargissant le sujet de la rumeur de la suppression de la gare de Cahors. Suppression, entendons-nous, la réduction à ce qu'est la gare de Caussade c'est-à-dire on rentre on sort et on a un distributeur automatique.

Cette rumeur circule. Elle est alimentée en effet par la suppression des guichets les Week-ends qui a été rappelée par Madame LEQUENTREC et par la suppression récente d'un poste d'agent. Vrai ou pas vrai, je le sais dans l'immédiat elle se situe dans tous les cas dans le droit fil d'une politique que je voudrais rappeler pour que les responsabilités en soient claires qui est vieille de 25 ans, qui a été lancée en 1990, disons peut-être 1991, et qui tend à laisser dépérir l'axe ferroviaire Paris Toulouse dit POLT.

Alors l'inspirateur de cette politique que je ne nommerai pas pour ne pas lui donner d'importance mais qui était mon voisin de bureau à l'époque, plus gradé que moi d'ailleurs, idéologue socialiste bien connu, ancien délégué à l'aménagement du territoire et mari d'un ou d'une ministre, prétendait qu'il suffisait de quatre ou cinq axes routiers ferroviaires au départ de Paris pour irriguer tout le territoire, ce qui est complètement idiot bien entendu. Alors Paris Lyon oui, il fallait faire des coupes sombres bien entendu pour arriver à cinq axes routiers, Paris Lyon oui, Paris Bordeaux oui mais Paris Toulouse non. Il était évidemment absurde de sacrifier ainsi l'axe médian de la France. Le même personnage a été pendant ce temps un propagateur infatigable de l'idée qu'il fallait réduire le nombre de régions françaises des 2/3 pour leur donner comme il disait une dimension Européenne.

Alors j'avais au départ trouvé moi et d'autres d'ailleurs ces idées farfelues. Mais j'avais tort. Nous sommes dans une époque particulière où les idées les plus folles peuvent faire hélas leurs chemins. Avec la réforme régionale il n'y a plus aujourd'hui de métropole régionale entre la Loire, La Garonne, Le Rhône et l'Atlantique, soit presque le 1/3 de la France. De manière analogue ou pour ceux qui font des mathématiques de manière homothétique, il n'y a plus aujourd'hui de chef-lieu du canton entre Cahors, Cajarc, Figeac et Gourdon. Avec la suppression promise du département encore à l'ordre du jour, même si c'est à mettre au crédit de Monsieur BAYLET d'avoir obtenu un sursis supplémentaire au pied de l'échafaud, et si cette idée d'ailleurs a fait quelques adeptes à droite puisque comme la droite manque souvent d'idées elle va en chercher à gauche quelquefois et par forcément les meilleures. La suppression du département, imaginons ce que risque d'être, ce que sera même peut-être Cahors sans Préfecture, sans gare et sans tout ce qui a déjà disparu sièges de Banque, des Assurances et encore récemment de l'accueil d'EDF. Je me suis élevé dans un article de Marianne que vous trouverez sur Internet contre la réforme régionale d'autant plus absurde que contrairement à ce que l'on nous a raconté nos régions n'étaient pas plus petites que celles du reste de l'Europe, j'ai pris ma calculette et j'ai pu calculer la moyenne, sauf en Allemagne mais en Allemagne vous en avez quand même 12 sur 15 qui sont plus petites que la moyenne Française. Vous avez deux grosses pour des raisons historiques.

Alors même si les élus locaux qui soutiennent dans ce département et ailleurs le gouvernement actuel nous font croire qu'ils sont attachés à la ruralité. Le parti Socialiste inspiré depuis longtemps par un esprit Bobo profondément hostile à la ruralité, sauf peut-être aux environs du Lubéron, porte plus que sa part dans le démantèlement de la France rurale aujourd'hui en voie d'accélération et pour ceux que le sujet intéresse, je renvoie à ce livre d'un homme de gauche qui s'appelle Christophe GRUYER « la France périphérique », comment on sacrifie la France périphérique, c'est une cata strophe, c'est un drame. Il y a des gens qui ont dit que c'est une tragédie. Je n'irai pas jusqu'à dire comme certains que c'est un génocide mais c'est gravissime et la vraie pauvreté elle est plutôt autour de nous que dans certaines banlieues dont on nous parle beaucoup. Je donne quelques exemples : c'est en 1981 qu'avait été supprimée l'aide spéciale destinée aux créations d'entreprise en

zone rurale ; en 1992 quand on a adopté la réforme de la politique agricole commune qui a été pour moi le coup du lapin à l'agriculture Française. Et en 1998 que le Lot a été retiré des zones éligibles à la prime d'aménagement du territoire, le Lot et toute une série de territoires ruraux en France. La question de la carte scolaire est un nouvel exemple des ravages de cet état d'esprit ; ce n'est pas un compromis limitant les dégâts comme l'a fait le Conseil Général qu'il fallait chercher ou comme vous l'avez fait vous-même, il fallait faire plus, procéder à la remise en cause politique d'une logique qui tend à aligner le monde rural sur le modèle pédagogique des grandes villes, ce qui me paraît une erreur conceptuelle grave.

Alors, l'histoire n'est pas écrite d'avance, nous en avons de nombreux exemples, enfin ceux qui rigolaient lorsque le Général De Gaulle appelait l'URSS la Russie, les démarches persévérantes peuvent freiner même renverser le prétendu sens de l'histoire ; pour revenir à la gare de Cahors je pensais vous demander les démarches que vous avez faites, la question a été posée, vous avez répondu. Je dirai personnellement que pour un sujet aussi grave, bon pour les parkings ça va vous pouvez aller à l'échelon régional, mais pour la tendance à faire disparaître progressivement l'axe Nord Sud de la France ça c'est au niveau national qu'il faut que vous alliez Monsieur Le Maire avec les autres élus du département et peut-être des départements voisins. Le rôle du Maire n'est pas seulement d'avaliser ce que lui proposent ses excellents services, mais il est d'abord d'user inlassablement de son influence ou de sa carte de visite pour défendre partout où se trouvent des centres de décision et malheureusement ils ne sont plus tellement au niveau régional quoi qu'on raconte, centres de décisions, les intérêts de la Ville et Dieu sait que Cahors plus menacée que bien d'autres en a aujourd'hui besoin.

**Bernard DELPECH :**

Justement ce que je voulais souligner c'est une déclaration de politique générale et je vois que la campagne des Cantonales est déjà lancée. Je voulais juste revenir quand même sur quelques contre-vérités historiques. On a bien reconnu le délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale que vous avez voulu dévoilé, je voulais aussi quand même vous rappeler que c'est Lionel Jospin qui avait mis et lancé le projet de POLT, et qu'il a été enterré par Jean Louis BORLOO juste après sa campagne sur le développement ou les accords de Grenelle.

Donc, il y en a assez quand même de s'adresser et de critiquer toujours, oui c'est un gauchiste et membre du parti socialiste bobo comme vous l'avez décrit tout à l'heure qui prenait autrefois le Capitole.

**Monsieur le Maire :**

Bon je pense que ce n'est pas tout à fait l'heure de revisiter l'histoire même si je vois bien que le professeur d'histoire, notre ami Bernard DELPECH, souhaite aussi donner sa version.

**Bernard DELPECH :**

Puis on a de la chance puisqu'on a aussi recruté un autre enseignant professeur d'histoire, je pense qu'on va pouvoir continuer la discussion à l'extrême.

**Monsieur le Maire :**

On considère effectivement, vous l'avez dit vous-même, que c'était une contribution, une déclaration de politique générale, dont je ne néglige pas d'ailleurs les enjeux, que vous avez pu soulever. Nous n'avons pas évidemment, vous vous en doutez, tout à fait la même vision. Vous pouvez être persuadé, et mon action le démontre inlassablement, que si je m'engage dans ces mandats, c'est aussi pour que cette ville et ce territoire puissent être inscrits sur les échiquiers régional et national et qu'ils y confortent leurs places.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire,



Pierre-Louis SENNAC

A handwritten signature in black ink, which appears to be "P. Sennac", is written over a long, thin horizontal line that spans across the page.